

Mandats d'étude parallèles [MEP]

Aménagement des espaces
publics du Rhône

Vaud - Valais

Rapport du collège d'experts
Décembre 2019



Expositions publiques des projets dans les médiathèques de :

Sion	03.12.2019	19.12.2019
St-Maurice	20.03.2020	10.04.2020
Martigny	01.05.2020	30.05.2020
Brig	02.06.2020	17.06.2020

Rédaction du rapport du collège :

link ⁷
L fabric

Sommaire			
	Mot du président du collège		p.5
	Programme et règlement des MEP		p.7-32
	Cadre et objectifs le cadre les objectifs des mandats d'étude parallèles (MEP) démarche participative		p.7-9
	Programme des MEP cadre général objectifs du maître d'ouvrage planifications supérieures périmètres des MEP projets en cours aux abords du périmètre objectifs généraux éléments programmatiques		p.11-24
	Clauses relatives au déroulement de la procédure adjudicateur et maître d'ouvrage genre de mandats d'étude et déroulement de la procédure appel à candidature calendrier conditions de participations, indemnisation mandat attribué à la suite de la procédure collège et spécialistes conseil équipes participantes documents remis aux équipes contenu des rendus critères d'appréciation		p.25-32
	Dialogues		p.33-84
	Base		p.33-44
	Studio Vulkan		p.45-54
	Urbaplan		p.55-64
	Ilex et In Situ		p.65-74
	Big		p.75-84
	Approbation du collège d'experts		p.85-86

Mot du président du collège

L'identité des Valaisans est intrinsèquement liée au Rhône. Ce fleuve, qui coule au milieu de la plaine formée par le glacier éponyme, a plusieurs visages. Tantôt méandreux et tranquille, tantôt tumultueux et torrentiel, au fil du temps il a façonné la plaine et les relations que la population a nouées avec lui.

Les notions de salubrité et de sécurité ont guidé les relations au fleuve, améliorant ainsi l'utilisation du territoire et le cadre de vie de la population.

Aujourd'hui, la 3e correction du Rhône est plus qu'un projet sécuritaire. C'est aussi une revitalisation du cours d'eau et l'occasion d'aménager les 160 km de rives du Rhône en espaces publics qui permettront des usages nouveaux sur les abords du fleuve.

Ce concours sur mandats d'étude parallèle a été confié, après une étape de sélection, à cinq équipes de concepteurs talentueux qui ont exploré plusieurs pistes de réflexion.

Le collège a retenu le projet qui semblait le plus à même de répondre à la multiplicité des attentes du programme, en s'inscrivant dans la continuité du travail effectué jusque-là et en développant des propositions adaptées aux différents lieux. Un important travail a été engagé pour réorganiser et requalifier les rives du Rhône en fonction des contraintes d'usages, mais aussi de toutes les connexions du fleuve avec la plaine et son bassin versant.

A l'issue de cette consultation, il convient désormais de développer le projet qui a été retenu, de le préciser dans ses moindres détails, puis de le mettre en œuvre, petit à petit, au gré des urgences et des développements.

Bonne continuation à l'équipe lauréate. Rendez-vous dans quelques années, à l'issue de cet important chantier, pour apprécier ensemble toutes les nouvelles qualités de ce fleuve à la fois retrouvé et renouvelé.

Jacques Melly, Conseiller d'État et Président du collège d'experts

Le cadre

Les cantons de Vaud et du Valais entendent profiter des opportunités offertes par le grand projet de la 3ème correction du Rhône (R3) pour repenser l'aménagement paysager des berges du fleuve et disposer d'une vision globale, d'un fil rouge, dans ce sens.

A l'échelle du canton du Valais, la 3ème correction du Rhône représente un chantier de grande envergure, qui permettra non seulement de sécuriser les personnes et les activités de la plaine du Rhône, mais offrira également l'opportunité à la population de changer sa relation avec ce fleuve.

Actuellement, des zones industrielles, dépôts, gravières et infrastructures diverses bordent le Rhône, empêchant ainsi de donner à voir le magnifique potentiel d'espaces publics et paysagers que constituent les abords de ce fleuve. Une grande partie des berges est ouverte à la circulation automobile et les parcours piétons et cyclistes sont discontinus, faiblement sécurisés et parfois distants du fleuve. La qualité des aménagements est globalement sans identité claire.

Le projet de 3ème correction du Rhône prévoit de réaménager les berges et leurs connexions, sur tout le linéaire du fleuve de Gletsch au Léman. Il offre aux maîtres d'ouvrage (MO) l'opportunité de mettre à disposition de la population le plus grand espace public de tout le canton du Valais et un espace public inter-cantonal dans le Chablais, en y apportant de la qualité, de façon cohérente et coordonnée, afin de le mettre à disposition de la population.

Les objectifs des mandats d'étude parallèles [MEP]

Un travail important a déjà été réalisé jusqu'à maintenant. Des études poussées ont permis de répondre prioritairement et de façon urgente aux besoins de sécurité, mis en lumière, notamment, par les crues de 2000. Les aspects environnementaux, biologiques, forestiers et agricoles ont été étudiés de manière à apporter des solutions concrètes et coordonnées. Tous ces éléments sont intégrés dans une vision globale, le plan d'aménagement de R3 (PA-R3), adoptée par les Gouvernements vaudois et valaisans en mars 2016. Les MEP ont appelé les concurrents à imaginer la mise en œuvre des données analytiques, pour en faire un véritable espace du Rhône qui puisse accueillir les usages nécessaires au développement d'un cadre de vie de qualité pour les habitants de la vallée du Rhône.

A cet effet, les MO ont édicté des lignes directrices paysagères qui établissent le cadre général à mettre concrètement en œuvre dans les projets de développement spatial. Ces lignes directrices sont des principes à appliquer dans les projets. Elles seront reprises notamment dans une conception paysagère cantonale afin de leur donner une base de coordination de nature à lier les autorités entre elles, afin qu'elles aient une action convergente dans la réalisation des objectifs paysagers qu'elles mettent en avant pour le développement de la plaine du Rhône. Les MEP, de par leur périmètre d'intervention, s'attacheront tout particulièrement à préciser et à matérialiser les stratégies concernant les digues et leur couture avec le Rhône et la plaine.

Démarche participative

Afin de favoriser l'adhésion au projet R3 et d'assurer sa bonne adéquation avec les attentes de la population, les besoins de tous les intéressés ont dû être cernés. Pour y parvenir, une démarche participative a été mise en place dès le début du projet (2000). Elle a impliqué les principaux partenaires du projet Rhône (Etat, communes, associations, groupes d'intérêt) dans son élaboration du projet Rhône. Ils ont ainsi pu partager leurs connaissances, donner leur avis et faire valoir leurs intérêts lors des étapes clés de la conception du PA-R3. A l'échelle locale et régionale, l'implication des représentants des différents domaines concernés (agriculture, protection de la nature, économie et tourisme, pêche, etc.) s'est faite dans le cadre des 5 commissions régionales de pilotage (COREPILs) constituées autour des communes riveraines du Rhône de Brigue au Léman.

Outre le suivi de l'ensemble de la démarche d'élaboration du projet Rhône à l'échelle locale et régionale, ces COREPILs ont eu pour mission de développer une vision du développement territorial à l'échelle de la plaine et d'assurer la coordination des projets communaux et régionaux avec le projet Rhône. Les espaces privilégiés où les interactions avec le territoire proche sont riches et multiples et les opportunités pour le tourisme et les loisirs nombreuses ont ainsi été identifiés et signalés dans le PA-R3 (par exemple les élargissements ponctuels, les confluences, les zones urbanisées adjacentes au Rhône ou encore les traversées urbaines, cf. cahier de plans - tuile n°5).

Dans le cadre du développement des projets de mise à l'enquête, la démarche visant à faciliter leur insertion territoriale et à tirer parti des nouvelles opportunités d'aménagement offertes se poursuit en collaboration avec les acteurs locaux, via notamment l'élaboration de plans directeurs intercommunaux (PDi). Ces PDi permettront de matérialiser les résultats de la coordination territoriale à une échelle appropriée, notamment dans le cadre des projets d'agglomération déjà existants ou en projet.

	Programme et règlement des MEP			
	Programme des MEP cadre général objectifs du maître d'ouvrage planifications supérieures périmètres des MEP projets en cours aux abords du périmètre objectifs généraux éléments programmatiques			

Le programme est présenté sur la base du cahier des charges qui avait été communiqué aux candidats sélectionnés en début de procédure. Il a guidé les équipes dans leur travail et a permis une comparaison objective des projets. A ce stade des études, les éléments quantitatifs mentionnés sont indicatifs, tout comme les considérations sortant du strict périmètre des MEP.

Cadre général

R3 prévoit un réaménagement du fleuve sur tout le linéaire de celui-ci de Brigue au Léman, et sur une partie du linéaire de Conches. Elle offre aux maîtres d'ouvrage, les cantons de Vaud et du Valais, l'opportunité de mettre à disposition de la population le plus grand espace public de tout le canton du Valais, inter-cantonal dans le Chablais, en y apportant de la qualité de façon cohérente et coordonnée.

La 3e correction est un projet intégré qui garantit la sécurité de la population et des biens de la plaine et permet le rétablissement de milieux naturels typiques soumis à la dynamique du fleuve. Au-delà de ces aspects fondamentaux, son programme et ses objectifs s'inscrivent dans la volonté d'une relation spatiale et sociale plus forte entre la population et le fleuve. La 3ème correction du Rhône, fleuve constitutif de l'identité de toute une région, offre l'opportunité de développer et de mettre en réseau des espaces qui appellent une mise en valeur par des aménagements de qualité. C'est un des enjeux majeurs de la région pour les trente ans à venir.

Les aménagements d'accueil du public doivent respecter ces objectifs sécuritaires, écologiques et de durabilité, ainsi que les nombreuses contraintes qui leur sont liées. Le projet d'aménagement établira une hiérarchisation des espaces de manière à se prémunir de conflit d'usages et à assurer un impact admissible.

Si l'approche et la vision sont à l'évidence globales, la compréhension des enjeux en présence doit permettre de développer un projet d'espaces publics qui ne réinterroge pas le projet hydraulique et biologique, mais vient y faire écho, le mettre en valeur pour le compléter de sa dernière « couche », celle dont la population pourra directement bénéficier et faire usage. Différentes compétences accompagneront le projet d'espaces publics en éclairant les enjeux, les contraintes et les points forts du paysage.

Objectifs du maître d'ouvrage

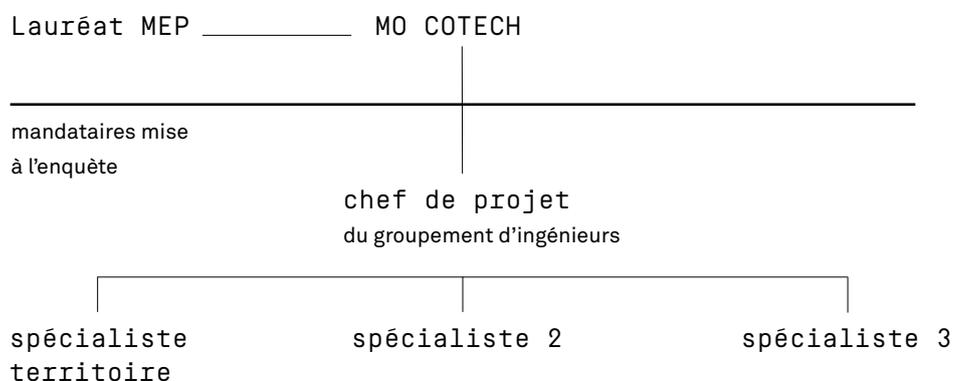
Par simplification, le document fait référence par la suite sous « maître de l'ouvrage » ou « MO » au canton du Valais, par l'OCCR3, pour les tronçons à l'amont de Lavey et aux deux cantons pour le tronçon intercantonal. Les MEP visent deux objectifs distincts et complémentaires :

1. Dessiner un projet d'ensemble des berges du Rhône afin de produire une image globale pour tout le linéaire, de Gletsch au Bouveret, qui instaure une cohérence malgré les différences de chaque section. Pour ce faire, il s'agira de proposer un projet spatial et paysager qui mette en œuvre les lignes directrices (LD) et les contraintes techniques pour les décliner sur deux secteurs-test.

2. Définir une stratégie de mise en œuvre du projet, avec l'objectif de conserver la qualité et la cohérence malgré les nombreux intervenants, la durée de réalisation et les changements de programmes ; le concours doit déboucher sur un plan-guide (méthode, processus...) plutôt qu'un résultat fini ou figé.

Le projet va prendre forme petit à petit, par tronçons. Ce paysage va se construire par « pixellisation », chaque espace réalisé servant un tout, appelé lui-même à se nourrir des expériences concrétisées localement, donc à évoluer en permanence. Par conséquent, il est important que les concurrents démontrent la souplesse de leurs propositions dans l'espace et le temps. Leurs propositions devront intégrer des contraintes locales et permettre des exceptions à la règle de base, ainsi que des modifications des données du projet dans le temps (budget, politique, impact d'autres projets territoriaux p. ex.), sans pour autant perdre la vision d'ensemble.

En plus de veiller, pour le compte des MO, à la construction de « l'image d'ensemble » concernant l'aménagement des berges, le lauréat des MEP doit être capable de réunir toutes les conditions pour passer de la planification à la réalisation, dans son domaine de compétence (autorisation, budget, procédure, gestion des oppositions, adjudications notamment). Il sera une ressource utile au chef de l'OCCR3 pour garder la cohérence de la vision d'ensemble, y compris dans la réalisation. Il s'inscrit selon le schéma ci-dessous dans la gouvernance du projet.



Planifications supérieures

Les concurrents ont pris en compte les planifications supérieures suivantes pour l'élaboration de leur proposition :

- Rapport de synthèse du PA-R3 ;
- Rapport d'impact sur l'environnement ;
- Cahier des charges du Rapport d'impact sur l'environnement 2ème étape accompagnant les projets mis à l'enquête publique ;
- PD sectoriel VD et fiche E26 dans plan directeur cantonal VD ;
- Lignes directrices paysagères de la 3ème correction du Rhône.

Ainsi que toutes les autres lois du domaine de la protection de l'environnement, de la nature et des forêts.

Périmètres des MEP

La réflexion et les propositions des concurrents se sont faites simultanément à deux échelles territoriales différentes :

1. À l'échelle du grand paysage : il s'agit d'établir un concept général sur l'emprise du plan d'aménagement PA-R3 (d'un pied de digue à l'autre) et de la plaine tout entière (du coteau rive droite au coteau rive gauche) pour aborder les « coutures » avec la planification locale ; sur le territoire appartenant aux communes, les propositions indicatives devront être discutées et négociées de cas en cas. C'est le périmètre de réflexion ;

2. À l'échelle locale : il s'agit de projeter en détail les portions des berges entre les villes, selon le profil type annexé, de coordonner les traversées de villes (mesures prioritaires de Viège, Sierre, Sion, Martigny et Chablais) avec les projets existants et plus précisément sur deux secteurs test, de Viège et du Chablais. C'est le périmètre d'intervention.

Projets en cours aux abords du périmètre

Différents secteurs ponctuels ont fait l'objet de travaux ou sont planifiés prochainement. Il s'agit de renforcement de digue par noyau interne invisible (palplanches) qui n'influencent donc pas le paysage.

Par contre, des travaux sont en cours à Viège et l'aménagement des berges doit être précisé.

L'établissement des dossiers d'enquête est en cours sur plusieurs secteurs prioritaires et en particulier sur les périmètres suivants qui prévoient un réaménagement complet du fleuve et devront intégrer les aspects paysagers issus des MEP.

- Mesure Prioritaire Sierre-Chippis
- Mesure Prioritaire Sion-Vétroz (Lienne-Lizerne)
- Mesure Prioritaire Coude de Martigny (pont de Branson-pont de Dorénaz)
- Mesure Prioritaire Chablais (Bex-Aigle)
- Mesure Prioritaire du Delta

Objectifs généraux

Le fleuve est intégré à la plaine du Rhône, qu'il a contribué à façonner. Celle-ci est découpée en plusieurs séquences, en fonction de caractéristiques topographiques et morphologiques.

Les infrastructures de transport (autoroute, routes cantonales et communales, voies ferrées, etc.), les limites parcellaires ou encore les réseaux hydrographiques (canaux, meunières, etc.) découpent le territoire de la plaine du Rhône et entravent la mobilité, autant pour les hommes que pour les animaux.

L'accès au fleuve est souvent compliqué, parfois impossible. Les itinéraires perpendiculaires au Rhône sont liés aux ouvrages de franchissement, afin d'aller

au-delà du fleuve, mais pas auprès de lui.

Héritage de l'époque encore récente où le Rhône terrifiait les populations et menaçait les récoltes, les villes et villages tournent le dos au fleuve. Le projet de 3^e correction du Rhône a pour ambition de refaire la couture entre ces deux territoires autrefois dos à dos, pour les mettre face à face.

Trois types d'espaces

Les lignes directrices paysagères de la 3^{ème} correction du Rhône distinguent trois espaces :

- L'espace du fleuve :

espace dans lequel le fleuve peut s'écouler, délimité par les deux digues. Compte tenu de l'importance des contraintes sécuritaires, la maîtrise de cet espace incombe totalement au Canton, tant pour la planification que pour la mise en œuvre.

- L'espace du sommet de digue :

espace linéaire, étroit et tendu compris entre les deux talus des digues, existantes et nouvelles. C'est dans cet espace que seront aménagés les parcours de mobilité douce (piétons, vélos) dans la recherche de continuité maximale et de complémentarité entre les rives. Ces parcours sont le «fil rouge» du projet Rhône 3 et lui confère une identité unique et globale. Compte tenu de la continuité et de l'unité recherchée, la maîtrise de cet espace incombe prioritairement au Canton pour la planification, avec la participation des communes pour la mise en œuvre.

- L'espace de la plaine du Rhône.

L'interaction entre le projet Rhône et la plaine est réalisée au-delà des digues, sur les territoires des communes et en fonction des activités déjà existantes. Les milieux traversés, qu'ils soient urbains, agricoles, naturels ou de loisirs, peuvent être raccordés au fleuve. Compte tenu des spécificités locales, la maîtrise de cet espace incombe aux communes et aux propriétaires privés.

C'est bien sur l'espace du sommet de digues que portent principalement les MEP.

Ambitions

Des portes d'entrées sont aménagées aux lieux stratégiques à l'échelle nationale, cantonale et régionale, comme les intersections avec les axes de communication, les interfaces de transports, les équipements publics majeurs ou les paysages emblématiques.

La perméabilité en direction du fleuve est assurée depuis toutes les agglomérations de plaine. Le franchissement des voies de communication (A9, voies CFF, canaux, etc.) est assuré en réaménageant les ponts existants ou en construisant de nouveaux ouvrages.

Le caractère et les qualités de l'emprise du fleuve se prolongent le long des affluents, en direction des communes riveraines. Ces liaisons naturelles vers les villages historiques sont également exploitées comme itinéraires de mobilité douce entre le fleuve et les centres de village.

Éléments programmatiques

Le MO attendait des propositions de la part des participants en réponses aux problématiques dans la liste ci-dessous. Celle-ci n'était pas exhaustive et pouvait être complétée.

Protection contre les crues

Le PA-R3 a été adopté par les Gouvernements vaudois et valaisans en 2016. Il constitue un avant-projet de la solution technique retenue pour la sécurisation de la plaine de la source du Rhône au Léman. Il présente l'aménagement global du fleuve, fixe la variante d'aménagement, son emprise et les priorités d'exécution.

Les contraintes techniques, décrites dans ce chapitre, les diverses bases légales auxquelles l'aménagement du Rhône doit répondre, ainsi que les conditions liées à l'adoption du PA-R3 ne laissent qu'une faible marge d'interprétation ou de remise en question des mesures prévues par le PA-R3 dans cet espace.

- Morphologie et hydrologie, charriage et aménagement de cours d'eau : sur les 160 kilomètres de linéaire que le fleuve traverse, les conditions hydrologiques et morphologiques ainsi que les ambiances varient considérablement. D'un simple torrent de montagne d'allure sauvage dans la partie haut-valaisanne de la vallée de Conches, le Rhône draine rapidement les eaux pour constituer un cours d'eau de taille moyenne à hauteur de Brigue, puis s'élargit considérablement dans le Valais central, pour devenir un véritable fleuve dans le Chablais. Les séquences du fleuve observées sur ce parcours devront être soigneusement étudiées par les participants pour en faire ressortir les éléments essentiels, soit les caractéristiques hydro-morphologiques, les éléments relevant de la gestion du risque résiduel, la relation qu'entretient le Rhône avec ses affluents et finalement les ambiances. Cette analyse fine du cours d'eau devra permettre de comprendre et de cerner les enjeux sur chaque tronçon pour proposer des aménagements cohérents sur les digues et en phase avec le contexte local.
- Dignes R3 : les digues du Rhône constituent le support essentiel pour l'aménagement des espaces publics, objet du présent mandat. L'espace à disposition des participants étant préférentiellement la partie du couronnement de la digue, d'autres espaces comme le talus externe ou la berge devront être évalués selon les contraintes émises et utilisés en deuxième recours. La priorité sera dans tous les cas de minimiser les revêtements imperméables et les installations d'une certaine grandeur afin de ne pas mettre en péril les bilans écologiques (nature et forestier) propres à chaque mesure du projet R3. Pour autant, une certaine liberté existe pour concevoir des aménagements favorables à la mobilité de loisirs et pour proposer des plantations d'arbres et d'arbustes, des ensemencements ainsi que des installations au bénéfice du public et de l'environnement.
- Espace réservée aux eaux (ERE) : l'espace réservé aux eaux (ERE) constitue un élément important de la gestion du territoire dans le cadre d'aménagement de cours d'eau et il convient de le prendre en considération. Cet espace sera délimité pour le Rhône futur par les digues de part et d'autre du fleuve, incluant ces ouvrages de protection. A l'intérieur de cet espace, il est important de respecter les conditions précisées dans les bases légales en la matière pour concevoir de

futurs aménagements. Enfin, La législation cantonale précise que l'ERE nécessite un « accès continu pour garantir l'entretien et l'adaptabilité des aménagements sur le long terme ». Un tel accès est réservé et comprend une largeur de 10m de part et d'autre du projet R3 qui est non constructible.

Paysage et patrimoine bâti

À terme, le nouveau paysage fluvial du Rhône offrira une vision plus proche de celle d'un cours d'eau, mieux intégrée, avec une emprise plus large et une dynamique alluviale renforcée. Les futurs espaces publics devront être conçus de manière cohérente avec cette importante évolution du fleuve. Les aménagements profiteront de cette nouvelle configuration paysagère pour être intégrés de la façon la plus harmonieuse. D'une simple colonne vertébrale à l'échelle de la plaine, le Rhône et ses digues doivent participer à la mise en réseaux des objets paysagers et des objets d'importance culturelle et patrimoniale. Pour cela, une vraie cohérence d'ensemble devra être trouvée entre le fleuve et le territoire en s'appuyant sur les lignes directrices paysagères et les études territoriales menées jusqu'à présent.

Par ailleurs, l'évolution permanente durant plus d'une trentaine d'années qu'occasionnera le projet au niveau paysager (déboisements, déblais et remblais importants de matériaux) implique pour les participants la prise en compte du phasage dans les propositions d'aménagements qu'ils feront, cela afin de réduire les impacts liés à la phase de réalisation (réalisation par étapes des interventions, plantations, etc.) et pour assurer une continuité entre les linéaires déjà aménagés.

- **Paysage** : au cours des deux siècles passés, le Rhône a fait l'objet de corrections ayant pour objectif, d'augmenter la sécurité et de répondre aux besoins de l'urbanisation. L'intégration paysagère n'étant pas au centre des préoccupations durant cette période, le fleuve d'aujourd'hui conserve les marques du passé qui caractérisent un ouvrage d'ordre purement technique : un canal rectiligne, évacuateur d'eau. Partant de ce constat, le projet R3 souhaite améliorer l'aspect paysager du fleuve pour en faire un véritable corridor de vie dans la plaine et une image de marque du Valais et du Chablais vaudois, au même titre que les montagnes ou les vignes en terrasses. L'ensemble des principes d'aménagement prévus par le projet de la 3ème correction du Rhône participera à la création de ce nouveau paysage même si celui-ci ne connaît pas de limites géographiques et se poursuit en profondeur dans la plaine.

- **Patrimoine bâti** : le patrimoine bâti dans l'emprise du projet Rhône recouvre les bâtiments et chemins historiques, les ouvrages de franchissement ainsi que les vestiges archéologiques. Ces objets peuvent entrer en conflit avec le projet R3. A ce titre, les impacts ont été évalués à l'échelle du PA-R3 et devront faire l'objet d'une analyse plus fine lors des projets de mise à l'enquête publique.

Forêt

Les boisements actuels des berges du Rhône sont constitués principalement de bois tendres (saules, peupliers, aulnes, etc.) et représentent bien souvent à l'échelle de la plaine, à l'exception des cônes de déjection et des forêts du Chablais, les derniers peuplements en place. Ils jouent des rôles variés assurant la fonction paysagère, de protection de la nature, de loisirs, de détente, de

brise-vent et plus ponctuellement de production. Cependant, leur situation s'est fortement dégradée depuis le 19^{ème} siècle et ils ne remplissent souvent plus leurs fonctions écologiques.

Le projet R3 engendrera d'importants impacts en phase de réalisation, en particulier sur les boisements âgés, et va occasionner le défrichement de la majorité des peuplements dans le lit majeur du fleuve, sur les digues et dans les emprises supplémentaires générées par les terrassements. Une diminution définitive de 70 ha de forêts est prévue à terme. Le bilan forestier est déficitaire et ne répond donc pas aux exigences de la législation forestière. A ce titre, la compensation de ce déficit est un challenge important pour le projet R3.

Les participants devront identifier des optimisations et proposer des solutions au sein du périmètre de projet R3, afin d'en limiter les impacts. Sur la base des contraintes mentionnées ci-dessus, les participants auront à cœur de proposer des aménagements réalisables au regard du contexte légal et favorables au bilan forestier du projet.

Nature, flore et faune, biotopes

En comparaison avec son emprise d'avant les deux précédentes corrections, le Rhône présente aujourd'hui un état déficitaire pour la nature à bien des égards. D'une plaine dominée et marquée par le fleuve au 19^{ème} siècle, il ne reste actuellement plus qu'à peine 20 km de linéaire possédant une dynamique naturelle ou considérés comme peu impactés par l'Homme. Malgré cet état d'appauvrissement subsistent dans certains « noyaux de diversité », que sont les zones alluviales et les biotopes secondaires, un cortège faunistique et floristique intéressant. Cependant, en dehors de ces zones de refuges pour la faune et la flore, les milieux naturels sont caractérisés par une certaine monotonie et la plupart des espèces sont communes. Les liaisons biologiques sont, quant à elles, fortement perturbées dans les traversées urbaines et la fragmentation des milieux à l'échelle de la plaine empêche les connections latérales entre le fleuve et les coteaux.

Le projet R3 vise par le réaménagement du cours d'eau, une amélioration notable des milieux naturels et des conditions de vie pour les espèces qui les habitent. En ce sens, il ne se limite pas seulement aux objectifs de compensation des impacts (au sens de la LPN) mais vise une véritable restauration des fonctions écologiques du Rhône (au sens de la LACE) en améliorant la morphologie du lit et en diversifiant la végétation et la faune riveraines, en jouant le rôle de liaison biologique. Les améliorations que vise le projet entraînent néanmoins un certain coût pour la nature en phase de réalisation. A ce titre, les travaux provoqueront un déficit significatif en termes d'habitats pour les espèces, de connectivité (liaisons biologiques) et de perturbations pour la petite faune. Les bénéfices des nouveaux espaces se feront ressentir après un certain temps et entraîneront à terme une nette amélioration des conditions pour les espèces et une augmentation significative de la biodiversité de manière globale. Par ailleurs, l'accès au public est une source de dérangement de la faune pour laquelle l'aménagement prévoit des milieux naturels intéressants. En effet, les objectifs du projet en matière d'espèces cibles faunistiques ne seront atteints qu'à partir du moment où la pression du public est maîtrisée, ou du moins minimisée.

Les participants auront comme ambition de contribuer à la restauration des fonctions écologiques du Rhône en proposant, sur les digues, des aménage-

ments cohérents et en phase avec les milieux naturels qui les entourent. La prise en considération des espèces cibles (chevalier guignette, castor, crapaud sonneur, etc.) identifiées dans le PA-R3 participe à ces ambitions.

La prise en compte des espaces sensibles vis-à-vis du public est particulièrement importante et les conflits d'utilisation devront être évités par les participants. On considérera à ce titre l'espace berge et les C3 comme des zones particulières qui nécessiteront une analyse fine en particulier en termes d'activités de détente, en limitant la pression du public sur la nature et la forêt et en planifiant de préférence les flux d'utilisateurs sur les autres espaces à disposition, que sont le couronnement et le talus externe des digues.

Agriculture

L'élargissement du Rhône se fera en partie au détriment des terres agricoles. Malgré l'optimisation effectuée suite à la consultation du PA-R3 en 2008, l'emprise d'environ 310 ha sur les surfaces agricoles demeure importante.

Le projet R3 met tout en œuvre pour limiter l'impact sur les surfaces agricoles. Une possibilité consiste à aménager un maximum de surfaces agricoles extensives contribuant aux objectifs nature et paysager dans le PA-R3. Les participants auront pour tâche de contribuer à cet objectif en proposant des aménagements qui intègrent la thématique agricole au profit de la qualité des espaces publique du Rhône (synergie) et comme moyen d'atteindre les objectifs spécifiques d'autres thèmes traités dans le présent document, que ce soit en prenant en compte les données à disposition sur le sujet ou en prévoyant la valorisation des produits agricoles en fonction des conditions locales et les potentialités identifiées dans le PA-R3.

Aménagements, espaces publics, usages et sociabilité

Par son ampleur et sa qualité, le périmètre du PA-R3 représente également un espace propice au développement des activités de loisirs et de détente pour ses riverains. En effet, plus des 2/3 des habitants et actifs du canton sont installés dans la plaine, à proximité du fleuve. Des aménagements à l'intention des êtres humains sont donc prévus, à condition de ne pas péjorer les qualités naturelles, paysagères et biologiques du site. Ainsi des cheminements sont aménagés pour les promeneurs et les cyclistes, tantôt sur le couronnement des digues, tantôt sur les berges, en respectant le principe d'aménager en priorité ce premier espace. Ces aménagements doivent être compatibles avec le caractère naturel du lieu et respecter les contraintes environnementales du projet.

L'espace public sur les digues du Rhône est un espace de liberté, qui se distingue des routes cantonales ou des parcs communaux. Il n'est ni normé, ni réglementé, mais doit permettre à chacun d'éprouver un contact direct et authentique avec la nature sauvage.

Dans une recherche de cohabitation entre l'homme et la nature, il n'y a pas d'interdiction sur les berges du Rhône, mais des priorités. Priorité au fleuve et à la nature à l'intérieur des digues, priorité aux loisirs et à la détente sur le couronnement. Il n'y a pas non plus de ségrégation entre les différents usagers, mais plutôt une cohabitation respectueuse. Les usagers pressés cèdent la priorité aux plus lents, les adultes prennent garde aux enfants, les personnes âgées

et les personnes à mobilité réduite sont intégrées grâce à des aménagements appropriés.

Avec la reconstruction d'une grande partie des digues, le projet R3 offre l'occasion d'unifier non seulement les parcours sur le couronnement des digues, mais également l'accès aux digues depuis la plaine. Les parcours sont directement connectés avec des placettes d'arrêt, aménagées afin d'élargir ponctuellement l'espace disponible et d'offrir des aires de pause aux cyclistes et promeneurs. L'échelle des placettes peut varier en fonction de la situation et de la fréquentation, mais il est souhaitable qu'une classe d'enfants puisse s'y arrêter (env. 20 personnes).

L'ambiance générée autour du fleuve par le présent mandat dépendra plus du contexte géographique, de la nature des digues ou de la présence de végétation, que des aménagements pour la mobilité et les loisirs. A l'inverse des composantes locales, qui varient fortement en fonction de la situation sur le linéaire du fleuve, les aménagements sont destinés à être déroulés et répétés. Il constitue ainsi le fil conducteur d'un espace public identifiable et reconnaissable à travers tout le canton. En réponse à la profusion de la végétation riveraine et à la variété des paysages traversés, les aménagements rechercheront la cohérence, la simplicité et l'intégration.

Accessibilité et mobilités

Les digues du Rhône, comme le fleuve lui-même, sont la propriété du Canton du Valais. Quelques tronçons sont aujourd'hui ouverts à la circulation automobile, avec le statut de route cantonale (p. ex. route de Riddes entre Sion et Aproz). Dans d'autres cas, des accès ponctuels à des exploitations agricoles, des zones d'activités ou des équipements sportifs sont réalisés par les berges du Rhône (ex. golf de Sion).

Les véhicules à moteur engendrent des nuisances et des dangers pour les autres utilisateurs des digues. Ils sont clairement antagonistes avec le caractère paisible recherché pour l'aménagement de l'espace public. Le réaménagement des digues, existantes et nouvelles, doit donc s'accompagner d'une réflexion sur la desserte des secteurs constructibles bordant le Rhône. La circulation automobile doit être détournée sur des axes de remplacement et les réseaux routiers, cantonaux et communaux, adaptés en conséquence. Certains plans d'affectation communaux pourraient également être révisés, afin de relocaliser les activités en fonction des nouveaux accès.

Conformément à la vocation naturelle de l'espace public des digues du Rhône, la circulation automobile est entièrement bannie sur tout le linéaire du fleuve. Les tronçons actuellement ouverts à la circulation, les accès privés et publics, ainsi que les activités générant du trafic sont supprimés.

Le chantier de la 3e correction du Rhône est une opportunité unique d'améliorer l'itinéraire cyclable cantonal (Route du Rhône n°1). Dans la même logique que l'autoroute A9 ou la ligne CFF du Simplon, le cyclo-randonneur pourra relier Brigue et le lac Léman sans interruption, en suivant le Rhône.

Les nouveaux aménagements seront réalisés dans la poursuite des buts suivants :

- Assurer la continuité des parcours (passerelle, pont, passage dénivelé, etc.) ;
- Mettre en œuvre une voie piétonne et cyclable à travers tout le canton ;
- Proposer la séparation des usagers en fonction de leur vitesse (rapide / lent) ;
- Répondre à toutes les formes de mobilité douce (chevaux, rollers, fauteuils roulants, etc.), y-compris les mobilités urbaines douces ;
- Faciliter les liaisons entre le Rhône et les villes ou villages ;
- En principe, éviter l'éclairage public en dehors des secteurs urbanisés ;
- Rechercher des connexions physiques ou visuelles avec les équipements existants (restauration, hébergement, sanitaires, réparation, information, arrêts de transports publics, gares, etc.).

Dans la continuité du concept de « digue préférentielle » développé en amont du projet R3, le nouvel aménagement tire parti des caractéristiques propres à chaque rive pour offrir deux identités distinctes : d'un côté, une rive aménagée, plus artificielle, orientée vers les loisirs et ouverte à tous les publics ; de l'autre côté, une rive naturelle, plus sauvage. Pour le confort et la sécurité des utilisateurs, les mobilités sont « orientées » en fonction de leur vitesse, sur une berge ou l'autre, sans exclure aucun usage.

Dans certaines situations exceptionnelles (berges inaccessibles, traversées urbaines, secteurs soumis à une utilisation intensive, etc.), il est possible que les deux types de cheminement cohabitent sur la même rive. Dans ce cas, les utilisateurs plus lents seront disposés du côté du fleuve et les utilisateurs plus rapides du côté de la plaine.

Le Rhône, par sa continuité à travers la plaine, fonctionne comme un intégrateur entre les communes, les villages et les diverses activités existantes. En plus de l'offre actuelle, une nouvelle expérience sur le thème de l'eau pourrait voir le jour : base de loisirs, piscine naturelle, étangs à faune, canoë kayak, vague à surf, etc. Ces activités pourraient bénéficier de la variété de milieux produite par les nouveaux aménagements, ainsi que de la visibilité et de l'accessibilité augmentées.

Urbanisation

L'élargissement du lit du fleuve, tel que prévu par R3 sur une grande partie du linéaire, se heurte souvent à des terrains déjà construits (habitations, entreprises, dépôts, parc de loisirs, etc.). La plaine du Rhône a subi un développement très important au cours des 40 dernières années et aucun territoire n'a été épargné par la pression des constructions. L'emprise du PA-R3 se trouve ainsi corsetée par des infrastructures ou des constructions.

Le but des projets d'agglomération est de mettre en commun les préoccupations des autorités communales et cantonales, de réfléchir ensemble à un développement harmonieux et cohérent du territoire, en particulier dans les domaines des transports, de l'urbanisation, de la nature et de l'environnement.

Le réaménagement du Rhône a été pris en compte dans les projets d'agglomération et concerne principalement les thématiques suivantes : réseau de mobilité et nouveaux franchissements du Rhône, préservation des surfaces et des cœurs agricoles, liaisons biologiques et paysagères, intégration des berges du Rhône dans le tissu bâti. La coordination entre les projets d'agglomération et le

réaménagement des berges du Rhône est ainsi essentiel. Cet enjeu de coordination est d'ailleurs traité dans différents projets de plan directeur intercommunaux (PDi) en cours, qui reprennent les périmètres et les mesures des projets d'agglomération en y incluant d'autres communes en fonction des besoins.

L'urbanisation concerne majoritairement le territoire des communes riveraines du Rhône. Par conséquent, la coordination entre le projet R3 et les communes est indispensable pour adapter le projet fluvial au développement urbain par endroit, mais aussi pour intégrer les besoins du fleuve dans la planification communale.

Contraintes foncières, phasage et connexions

La dimension temporelle de la réalisation de la 3ème correction du Rhône est aussi déterminante pour ce MEP. En effet, si le PA-R3 définit l'avant-projet d'aménagement de Gletsch au Léman, sa réalisation se fera par étapes et non d'un seul geste. Certains secteurs sont prioritaires compte tenu des potentiels de dégâts et feront l'objet d'une réalisation dite de « priorité 1 », d'autres sont de « priorité 2 ». Le PA-R3 définit les limites des différentes mesures et une indication des dates de réalisation. En effet, cette planification est sujette à des modifications liées soit aux études de projets, soit à des contraintes plus « procédurales ». L'ampleur des travaux d'aménagement implique de nombreux territoires et infrastructures (lignes HT, gazoduc, route, etc.), de nombreux privés ; le développement des projets et des dossiers, ainsi que les procédures d'approbation des plans vont durer plusieurs années pour chaque mesure mise à l'enquête publique. De plus, une fois approuvés les travaux sur un secteur peuvent s'étaler sur plus de 10 ans. Dans le secteur du Chablais par exemple, ils sont prévus sur env. 14 ans pour un linéaire d'env. 16 km.

La 3ème correction du Rhône se fera donc par secteurs. Les travaux affecteront par exemple l'arborisation existante des digues et dénuderont les abords du fleuve. Le déboisement et la coupe des arbres entraîneront assurément un impact sur la perception du paysage. Durant toute la période de réalisation, une atteinte sera portée à l'agrément des berges du Rhône, avec les mouvements de terre et les activités de chantier. C'est seulement une fois les premiers aménagements terminés que la phase de reconstruction du paysage pourra débuter. Sur une durée de 10 à 30 ans, le paysage va progressivement se régénérer en fonction de la largeur du lit, de la force et de la fréquence des crues ainsi que de la nature des digues. Cette importante « reconstruction paysagère » devra être prise en compte dans la proposition des concurrents.

	Programme et règlement des MEP			
	<p>Clauses relatives au déroulement de la procédure adjudicateur et maître d'ouvrage genre de mandats d'étude et déroulement de la procédure appel à candidature calendrier conditions de participations, indemnisation mandat attribué à la suite de la procédure collège et spécialistes conseil équipes participantes documents remis aux équipes contenu des rendus critères d'appréciation</p>			

Adjudicateur et maître d'ouvrage

État du Valais, représenté par :

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3)
Rue des Creusets 5
1950 Sion
Tél. +41 27 606 35 20

Secrétariat des MEP :

Linkfabric Sàrl
Mme Nathalie Luyet
Chemin des Glariers 7
1920 Martigny

Genre de mandats d'étude et déroulement de la procédure

La présente procédure a consisté en l'organisation de mandats d'étude parallèles à un degré, selon le règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie, édition 2009. Il s'agit de mandats de projets en référence à l'article 3.3 du règlement SIA 143. La procédure a eu pour objectif de faire travailler les participants sur la définition d'un avant-projet de plan guide et de d'un avant-projet d'aménagement des espaces publics pour les mesures prioritaires de Viège et du Chablais. A l'issue de ce travail, le maître de l'ouvrage a pu désigner l'équipe lauréate.

Appel à candidature

L'appel à candidature a permis de sélectionner 5 équipes participantes parmi les 13 dossiers déposés. Il s'est fait sur la base d'un premier cahier des charges (CDC Appel à candidatures) qui s'est attaché à décrire les objectifs généraux de la démarche et les éléments invariants du programme.

Calendrier

Les mandats d'étude parallèles se sont déroulés sur une durée totale d'un peu moins de 8 mois, d'avril à décembre 2019.

Conditions de participation

Les mandats d'étude parallèles étaient destinés à des architectes, urbanistes ou paysagistes. Il était recommandé à l'équipe, mais pas obligatoire, de s'adjoindre les compétences de spécialistes en biologie, mobilité et design.

Indemnisation

Dans le cadre de cette procédure chaque équipes sélectionnées à la suite de l'appel à candidature a perçu un montant forfaitaire de CHF 90'000.- TTC à l'issue de la procédure.

Concernant le lauréat, la moitié de cette indemnité est considérée comme acompte sur le montant des honoraires dus pour le mandat, selon l'art. 17 SIA 143.

Les projets doivent s'inscrire dans le principe d'économie des moyens, tant pour l'investissement que pour l'entretien.

Mandat attribué à la suite de la procédure

Le mandat confié à l'issue des MEP porte sur deux tâches distinctes :

- tâche n°1 : élaborer la mise en œuvre des lignes directrices, sous la forme d'un plan-guide comme livrable, garant de la vision globale sur l'ensemble du linéaire, augmenté de solutions spatiales sous la forme de projets adaptés aux diverses typologies particulières rencontrées (boîte à outils). Sur demande du MO, suivre la mise en œuvre du projet global ; le seconder dans les relations avec les autorités locales et les mandataires des MP ; il s'agit d'un mandat d'accompagnement pour lequel est attendue une disponibilité de la ressource-clé pendant 10 ans (durée estimative).
- tâche n°2 : élaborer un projet d'aménagement d'espace public au sein de l'espace théorique prévu à cet effet pour les mesures prioritaires de Viège (jusqu'au dossier d'enquête publique compris) et du Chablais. Pour cette dernière mesure, confronter le projet d'aménagement développé par le groupement et mis à l'enquête publique dans le cadre de la MP avec l'image directrice proposée. Mettre en avant les synergies et conflits. Proposer des adaptations ou compléments pouvant faire l'objet d'une mise à l'enquête publique complémentaire si nécessaire. Appuyer le MO dans le cadre de l'élaboration des projets d'exécution de la MP Chablais. En tirer l'enseignement qui permette de définir des règles pour les MP (minimum à intégrer dans chaque MP pour assurer la cohérence d'ensemble sur tout le linéaire du fleuve), à intégrer dans le plan-guide.

Il s'agit d'un mandat de planification (plan-guide), de projet (espace public) et d'accompagnement des groupements d'ingénieurs pluridisciplinaires mandataires de R3 lors de l'exécution, à estimer en fonction de la quantité de travail.

Collège et spécialistes conseils

Selon l'art. 10.3 du règlement SIA 143, le collège d'experts doit se composer :

- de professionnels qualifiés dans les domaines déterminants sur lesquels portent les MEP ;
- d'autres membres désignés librement par le maître d'ouvrage.

Le tableau ci-après présente la composition du collège d'experts. Un groupe de spécialistes-conseils assiste les membres du collège d'experts. Des suppléants sont également désignés afin de pallier aux éventuelles absences des experts.

Présidence Jacques Melly, conseiller d'Etat	Canton du Valais, DMTE
Membres dépendants du MO Tony Arborino, chef d'office *Philippe Venetz, chef de service Olivier Guex, chef de service Philippe Hohl, chef de division *Romaine Perraudin, cheffe de section	Canton du Valais, OCCR3 Canton du Valais, SBMA Canton du Valais, SFCEP Canton de Vaud, DGE-Div. Eau Canton du Valais, OCCR3
Membres indépendants du MO Carlo Scapozza, chef de section	Confédération, section de protection contre les crues Fédération des communes valaisannes
Stéphane Coppey, président *Marie-Hélène Giraud, architecte paysagiste *Christophe Girot, architecte-paysagiste *João Nunes, architecte-paysagiste *Cristina Woods, architecte *Olivier Morand, architecte *Marc Aurel, designer	Triporteur, Nyon EPF, Zurich Proap, Lisbonne Verzone Woods, Vevey ville de Genève Aurel design studio, Cassis
Suppléants Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat Niklaus Furger, président Damian Jerjen, chef de service	Canton de Vaud, DTE Commune de Viège Canton du Valais, SDT
Spécialistes conseils Sébastien Besse, resp. de secteur Vincent Pellissier, chef de service Rachel Duroux, cheffe de la section juridique Roger Kolb, ingénieur rural	Canton du Valais, SCA Canton du Valais, SDM Canton du Valais, SAJMTE Niederer + Pozzi Umwelt AG, Uznach
Marianne Gfeller, cheffe de projet R3 Philippe Teyssaire, ingénieur civil Antoine Magnollay, exp.cours d'eau Maude Allora, municipale Lucien Barras, urbaniste	Canton de Vaud, DGE-Div. Eau Teyssaire & Candolfi AG, Visp Confédération, OFEV Représentante des communes vaudoises, Aigle Nomad architectes, Sion

* membres professionnels

Équipes participantes

Les équipes suivantes ont été sélectionnées pour participer aux mandats d'étude parallèles :

- Pilote : Base, architecte paysagiste, Lyon – bureaux associés : TOPOS urbaniste, ACTEON : urbanisme et SIG, PRONA : ingénierie en biologie, E. Reynard : spécialiste en géosciences, CERA : ingénierie génie civil, RR&A : mobilité et transports, Sarah de Gouy : artiste, architecte et plasticienne.
- Pilote : Studio Vulkan, architectes paysagistes, Zürich – bureaux associés : Berchtholdkrass space&option : urbaniste, OePlan GmbH : environnement, Staubli, Kurath & partner AG : Hydraulique, Integral Ruedi Baur : identité territoriale.
- Pilote : Urbaplan, urbanistes, Genève – bureaux associés : ADR : architecture du paysage / espaces publics, Copenhagenize : signalétique / design, SRP Ingénieurs SA : Génie civil / hydraulique, PRONAT : biologie appliquée, itinéra : patrimoine, Christian Bernard : démarche artistique.
- Pilote : Ilex, architectes paysagistes et urbanistes, Lyon – bureaux associés : In Situ : architecture du paysage, CITEC : mobilités, Contrepoint : géographie et architecture, Véronique Mauron : design / identités artistique et culturelle, Biols conseil : environnement / hydrologie, Drosera : écologie appliquée, FUAG : Sols et écosystèmes.
- Pilote : BIG, Bjarke Ingels Group, Architectes paysagistes et urbanistes, Copenhague – bureaux associés : MD Michel Desvignes : architecture du paysage, Urban catalyst studio : urbaniste et facilitateur, ECOS : écologie et durabilité, Laboratoire des écosystèmes fluviaux, EPFL, Mijong : urbanisme / connaissances locales, Atelier Grept : architecture du paysage / connaissances locales, B + C Ingénieurs : hydraulique, RGR Ingénieur : mobilité douce.

Documents remis aux équipes

Liste des documents de base remis aux équipes :

- Le cahier des charges n°2 des mandats d'étude parallèles ;
- Plan d'aménagement de la 3ème correction du Rhône (PA-R3) ;
- Lignes directrices paysagères de la 3ème correction du Rhône (Nomad, 2016) ainsi que la vision R3-Territoire (Nomad, 2018) ;
- R3 : 3ème Correction du Rhône - Intégration paysagère des ouvrages de franchissement concernés par le PA-R3 (Brühwiler E., 2018) ;
- Agglo Chablais : Stratégie paysagère et agricole de la plaine : cadre de référence (Paysagegestion SA, 2014)
- Les dossiers des principales mesures prioritaires :
 - MP Chablais
 - MP Coude Martigny
 - MP Sion-Vétroz
 - MP Sierre-Chippis
 - MP Visp

- Plan directeur sectoriel 3ème correction du Rhône (Canton de Vaud);
- Réseau Écologique Cantonal pour la plaine du Rhône

Contenu du rendu

Les équipes ont dû présenter leur projet sur un maximum de 6 planches de format A0 horizontal (L x H = 118.8 x 84.0), affichées sur 2 colonnes et 3 rangées.

Le plan du concept général à l'éch. 1:50'000 est dessiné sur deux formats A0. Le cadrage du plan comprend l'embouchure du Rhône au Bouveret, jusqu'au début de la vallée de Conches (village de Bitsch). Le solde des deux planches servira à documenter le concept général. Un rapport expliquant le concept général et le détail de l'instrument du plan-guide sera remis. Ce rapport peut être illustré de façon libre. Il n'excédera pas 4 pages A4 maximum.

Deux formats sont consacrés à l'avant-projet du tronçon-test du Chablais et deux formats au tronçon-test de Viège. Les planches comprendront un plan du projet à l'échelle 1:2'500 et un profil en travers sur toute la vallée à l'échelle 1:2'500, ainsi que deux coupes de détails à l'échelle 1:250. Le solde des planches servira à documenter l'avant-projet.

Le papier utilisé doit être blanc. Le rendu est libre.

Un devis estimatif des aménagements prévus pour les deux tronçons-test est également demandé, avec une précision attendue de +/- 20%. Le devis sera rendu au format A4 vertical, en même temps que les planches.

Critères d'appréciation

Chaque projet a été examiné selon les critères de jugement ci-après qui ne sont pas énumérés selon un ordre d'importance. Les concurrents et le collège d'experts ont pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

- Pertinence du plan guide et faisabilité;
- Qualité paysagère d'ensemble des aménagements et des espaces publics;
- Pertinence et fonctionnalité dans la répartition et l'organisation (gradient) entre les espaces naturels et publics des rives;
- Coûts du projet et étapage sur les deux tronçons test;
- Qualités des accès, de la mobilité et des relations avec l'urbanisation;
- Mise en valeur des patrimoines (naturel, bâti, etc.);
- Qualité des solutions constructives et environnementales, durabilité des aménagements proposés (revêtement, matériaux, facilité et coûts d'entretien);
- Efficacité des mesures : réponse des mesures aux objectifs de développement;
- Multifonctionnalité du projet par rapport aux enjeux nature, paysage et agriculture;
- Calibrage, vocation et agrément des espaces publics.

Base

Bureau pilote
Base, architectes paysagistes

Bertrand Vignal
Marjorie Salles
Maxime Caileau
Maël Trémaudan

Urbaniste
Topos
Michèle Tranda Pittion

Géographe, SIG
Acteon
Serge Nasili
Ricardo Fernandes

Ingénieur transports
RR&A
Serge Gentizon
Véronique de Sepibus

Designer, architecte
Sarah de Gouy

Bureau d'étude technique
CERA
David Mermod
Renaud Buhl
Damien Isaie

Écologie, environnement
PRONA
Gilles Lauper
Mathieu Baumann
Florence Vez

Histoire, hydro-géomorphologie
Emmanuel Reynard

Le projet du PA-R3 est aujourd'hui arrivé à une étape de relative stabilité. Le projet RHONATUREPARC s'inscrit dans les études menées en respectant une très grande partie des choix typologiques et hydrauliques du projet. Il propose d'engager le récit pour accompagner la mise en mouvement de ce projet et des éléments de nature qu'il abrite, activer ses habitants en se demandant de quelle manière connecter les bassins de vie des vallées transverses au fleuve.

Une proposition en trois actes :

- Acte 1 : observer, comprendre et apprendre de l'épaisseur du territoire afin d'installer les fondamentaux du récit rhodanien. Reconnaître le réseau d'armature hydraulique comme base de la charpente du grand système de parcs reliant les vallées. Reconnaître également l'ancrage culturel immatériel du Rhône, la multiplicité des parcours et destinations tout comme les variations et spécificités climatiques. Plusieurs logiques – nature, reliance, acclimaté, novateur, rêveur – seront les directions de projet.

- Acte 2 : installer l'armature du parc et du cortège paysager. Installer progressivement la mémoire du futur sur les sites pour donner naissance à une culture rhodanienne dès à présent par l'intermédiaire d'actions préfiguratrices. En parallèle, structurer positivement les berges au moyen d'aménagements, supports d'usages et de figures de nature contrastée. Enfin, installer durablement, par ces actions, une structure résiliente pour anticiper les fortes modifications climatiques pour 2100. A mi-coteau, mettre en place la route paysage du Rhône, itinéraire qui met en scène l'observation de cette métamorphose.

En somme, trois éléments déterminants forment l'armature du RHONATUREPARC : les rives, le cortège et les allées. Sur son linéaire, la révélation et la mise en récit des diverses occupations du sol teintent le parcours de séquences paysagères particulières : par exemple le parc du delta, le parc des forêts alluviales du Chablais ou encore le parc nourricier agro-culturel de Martigny, qui révèlent toute la succession des milieux naturels et anthropiques de ce nouveau parcours. Parallèlement à ce travail, RHONATUREPARC propose de mettre en place un regard supplémentaire sur le Rhône en programmant la route paysage du Rhône. Cet itinéraire de mi-coteau met en scène, via une succession de points de vue et de péripéties culturelles, la géomorphologie sublimée de la vallée en l'observant de cette situation surplombante. Cette voie permet également une révélation à une deuxième échelle du RHONATUREPARC tout en installant une connexion aux espaces naturels de montagne.

- Acte 3 : programmer l'ensemble des milieux du RHONATUREPARC. Installer les allées du Rhône qui relieront, au plus court, les berges du Rhône au cœur des villes et des villages, par une voie existante, réaménagée en mode doux à cet effet. Au bout de ces allées, sur la berge, installer des hameaux, co-constructions collaboratives, formant un espace programmatique intense. Le hameau sera l'ambassade des valeurs endémiques communales dans le RHONATUREPARC. Les allées sont reliées entre elles par le Rhône, fil conducteur. Un réseau de mobilité douce, les échappées, qui propose toujours un itinéraire profitant de la fraîcheur, draine la plaine par capillarité. Tout au long des parcours, une multitude de rampes, de chemins, de bords de rives, de gradins en pierre et de pédiluves permettront une accessibilité retrouvée au Rhône. Dans les secteurs d'écologie plus intense, le projet propose d'installer une collection de belvédères.

dères, de parcours immersifs et d'interprétations des différentes strates de ces milieux. Enfin, une ligne de mobiliers low-tech est développée sur la base des ressources locales (bancs multifformes en terre coulée issus des déblais du PA-R3, blocs erratiques transformés en bornes signalétiques de parc ou encore accroches vélo/ski, paddocks pour les chevaux ou balançoires créés à partir des bois locaux) pour favoriser l'économie circulaire. Dans ce vaste continuum, les milieux écologiques accueillent ces programmes avec parcimonie, laissant la place à une habitabilité diversifiée animale et végétale.

Le collège d'experts apprécie particulièrement cette proposition qui se construit très majoritairement à partir de tous les éléments déjà négociés jusqu'ici dans le projet de 3e correction du Rhône, sans les remettre en question. Il apprécie particulièrement la proposition de mettre en récit le projet avec la population, dans toutes les dimensions sociétales, offrant ainsi une véritable opportunité aux Valaisans et Valaisannes de renouer un lien fort avec ce fleuve. Cette approche revêt un double intérêt : d'un côté la continuité du travail et l'inscription forte dans la culture locale, et, de l'autre, des processus et dispositifs d'aménagement à la fois inédits, créatifs et donc stimulants pour tous les acteurs. Aussi ce projet permettra-t-il de renouveler fondamentalement le regard porté sur cette vaste portion de la vallée du Rhône.

Le collège souligne que ce projet démontre une bonne compréhension des enjeux paysagers offrant un concept de qualité aussi bien dans le périmètre du Rhône que dans celui de ses affluents, car il propose une vision à l'échelle du bassin versant et non uniquement sur le linéaire du fleuve. Le concept est également convaincant du point de vue de la revitalisation, avec une attention à porter quant aux compensations forestières. Il précise toutefois que la stratégie agricole doit être développée de façon plus explicite et dans le respect de la politique agricole cantonale.

Autant les stratégies de mise en œuvre que les propositions d'aménagement font preuve de sensibilité et de créativité, tout en restant pragmatiques. L'approche attentive au cycle de vie des matériaux et des ressources est particulièrement appréciée.

Sous l'angle de la mobilité, le concept des « allées du Rhône » qui utilisent les voies existantes simplement réaménagées, est intelligent et parcimonieux, tant du point de vue foncier, économique que pour limiter le mitage des terres agricoles. L'approche systémique du développement des réseaux des différentes mobilités, le long du Rhône et en connexion avec la plaine, est réaliste et ingénieuse du point de vue fonctionnel.

Les propositions d'aménagement faites pour les deux mesures prioritaires de Viège et du Chablais démontrent une très bonne compréhension des territoires. Elles devront toutefois encore être affinées.

A l'unanimité, le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage la poursuite des études avec l'équipe pilotée par Base pour développer le projet RHONATU-REPARC. Il attire également l'attention du maître d'ouvrage sur les points suivants auxquels le projet devra répondre et qui devront, par conséquent, être développés en vue de proposer des solutions :

- Le respect de la dynamique naturelle instaurée par le PA-R3 (cf. cahier des charges) doit être garanti. Dans ce sens, la proposition sur l'embouchure de la Vispa (rive gauche) doit être revue en termes de dynamiques hydrauliques et de charriage.
- Les proposition dans les zones d'inventaires doivent être déplacées hors inventaires.
- L'accès à l'eau est à questionner et à préciser de façon plus réaliste.
- Le respect strict de la dynamique naturelle instaurée par le PA-R3 (cf. cahier des charges) doit être garanti.
- Une étroite coordination avec les PDI, les projets d'agglomération et la conception cantonale paysage doit être assurée.
- Le projet devra être adapté pour respecter l'espace réservé aux eaux (ERE).
- Le positionnement et la quantité des plantations sont à retravailler en fonction des dynamiques hydrauliques et de charriage naturelles, avec une vision sur le contrôle des coûts d'entretien à long terme.
- Le nom du projet doit être questionné, en particulier concernant l'utilisation du nom « Parc » par égard aux sensibilités de certains milieux.
- La mise en œuvre du projet devra garantir durablement le respect du concept fondamental basé sur l'identification et l'activation des matérialités et des savoir-faire locaux qui sont indissociables du projet.
- Le projet se développera avec une acuité particulière quant à l'économicité des propositions sur tout le linéaire, compte tenu du fait que leur coût n'est pas prévu dans le PA-R3.

Le collège d'experts se permet également d'attirer l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de mettre en place une gouvernance du projet, accompagné d'une péréquation financière avec les partenaires concernés qui assurent sa mise en œuvre, dans un souci très opérationnel de financement, de cohérence et de coordination des politiques sectorielles.

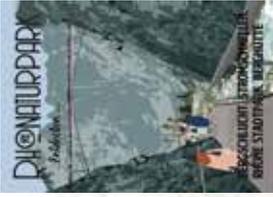


Parc pastoral (arbitraire du Rhône)

Le parc pastoral est un espace vert qui permet de reconnecter les habitants avec la nature et de créer un lien avec le territoire. Il est situé dans le quartier de la Gare, à Lyon.

Parc urbain de Vigne et de la Vigne

Le parc urbain de Vigne et de la Vigne est un espace vert qui permet de reconnecter les habitants avec la nature et de créer un lien avec le territoire. Il est situé dans le quartier de la Gare, à Lyon.



Signalétique et mobilier, l'expression des forces géomorphologiques du Rhône corrigé

La ville et le projet, patrimoine géo-culturel

Le patrimoine géo-culturel est un patrimoine qui se compose de l'ensemble des éléments culturels et naturels qui ont été façonnés par l'homme et la nature. Il est un élément essentiel de l'identité d'une ville et de son territoire.



LES TRAVAUX D'OPPORTUNITÉS UNIQUES DE CAPTER UN EXTRAIT DE CETTE RESOURCE

Les travaux d'opportunités uniques de capturer un extrait de cette ressource sont des travaux qui permettent de capturer un extrait de cette ressource. Ils sont réalisés dans le cadre d'un projet de territoire.

UN MOBILIER ISSU DE LA GÉOLOGIE DU VALAIS ET DES RESSOURCES DU RHÔNE CORRIGÉ

Le mobilier issu de la géologie du Valais et des ressources du Rhône corrigé est un mobilier qui est fabriqué à partir de matériaux naturels et locaux. Il est un élément essentiel de l'identité d'une ville et de son territoire.



Stratégie Signalétique

La stratégie signalétique est une stratégie qui permet de créer un langage visuel cohérent et de faciliter la navigation des usagers. Elle est basée sur des principes de simplicité et de clarté.

Mobilier

Le mobilier est un élément essentiel de l'identité d'une ville et de son territoire. Il doit être conçu de manière à être durable, fonctionnel et esthétique.

LES COMPOSITIONS DU XS et XL

Les compositions du XS et XL sont des compositions qui permettent de créer des espaces fonctionnels et agréables. Elles sont basées sur des principes de simplicité et de clarté.



L'art comme moyen d'habiter autrement le Rhône

L'art comme moyen d'habiter autrement le Rhône est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Deux grands thèmes dédiés :

A. La Sublime
Le thème de la Sublime est un thème qui permet de créer un langage visuel cohérent et de faciliter la navigation des usagers. Il est basé sur des principes de simplicité et de clarté.

B. Paysage Productif - Les Ressources du Rhône
Le thème de Paysage Productif - Les Ressources du Rhône est un thème qui permet de créer un langage visuel cohérent et de faciliter la navigation des usagers. Il est basé sur des principes de simplicité et de clarté.



La Grande Muraille au Rhône

La Grande Muraille au Rhône est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Grand Rhône de Rhône

Le Grand Rhône de Rhône est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

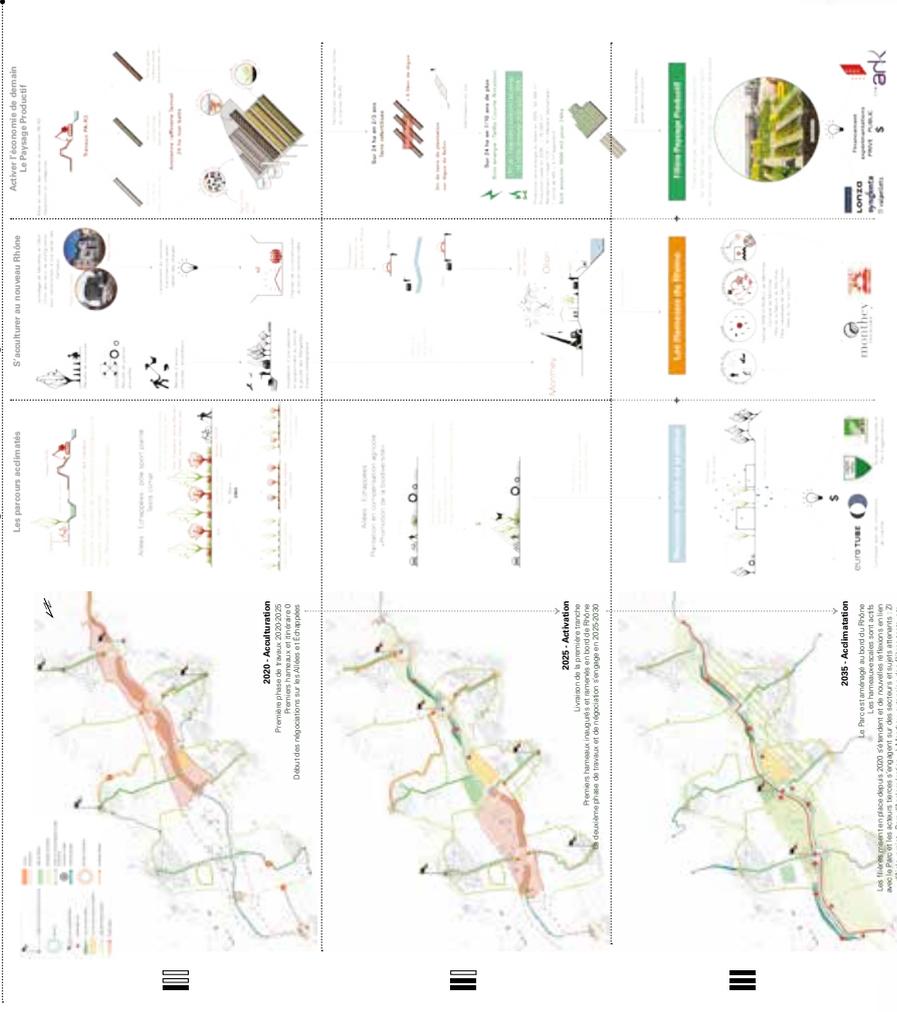
Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille

Le Rhône de Rhône - Sous la Grande Muraille est un projet qui vise à créer un lien entre l'art et l'habitat. Il s'agit de créer des espaces de vie qui sont à la fois artistiques et fonctionnels.

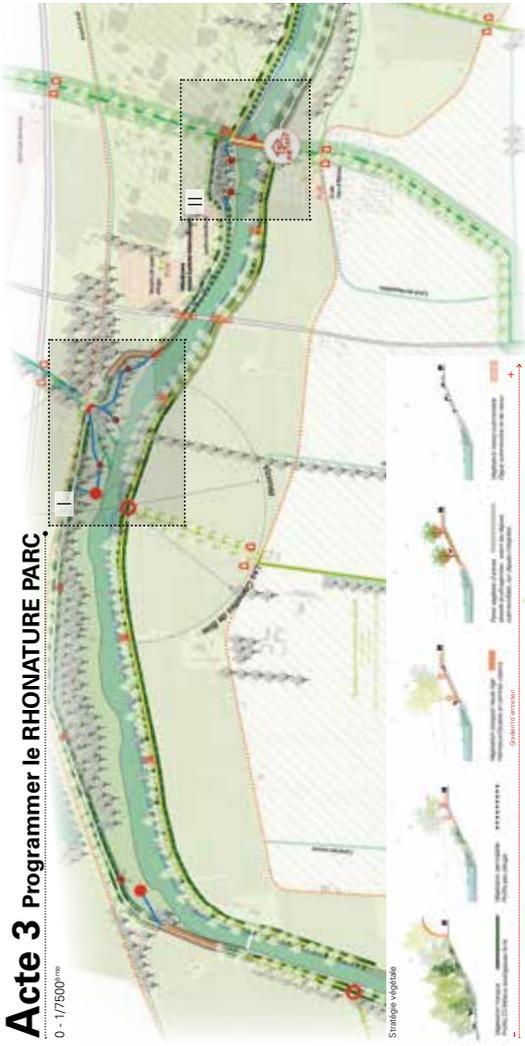
CHABLAIS, Le Rhône Acclim'acteur

Acte 1 Installer le Parc Acclim'acteur, le processus en 3 phases (Chablais et Viège)



Acte 3 Programmer le RHONATURE PARC

0 - 1/7500^{ème}



Acte 2 Installer le climatiseur et le cortège paysager de coteau à coteau

1/2500^{ème}



	Dialogue			
	Studio Vulkan			

Studio Vulkan

Bureau pilote :
Studio Vulkan, Landschaftsarchitektur
Lukas Schweingruber

Urbanisme
Berchtoldkrass space & option
Philipp Krass

Ecologie
Oeplan GmbH
Kenneth Dietsche

Hydraulique
SK&
Isabelle Walder

Identité territoriale, corporate design, signalétique
Integral Ruedi Baur
Axel Steinberger

Concept : le Parc du Rhône

Le Parc du Rhône se développe le long du fleuve telle une nouvelle narration compréhensible par tous. Les multiples facettes de la vie quotidienne façonnent l'identité de la vallée. La mise en scène de l'eau porteuse à la fois de l'ancienne et de la nouvelle histoire de la vallée du Rhône favorise la prise de conscience concernant la troisième correction du fleuve qui est bien plus qu'un nouvel ouvrage de sécurisation du fleuve.

A cet effet, le Parc du Rhône propose :

- Une thématique structurante de grande échelle : l'eau et sa puissance iconographique, plus particulièrement sa mise en scène et sa signification
- Une structure de projet simple : «3 puissance 3» : trois réseaux distincts aux thématiques spécifiques :
 - Réseau touristique : la promenade du Rhône ;
 - Réseau local : dialogue entre le fleuve et les communes ;
 - Écologie : le Rhône, précieux écosystème variant au sein des trois tronçons différents du fleuve (linéaire, sinueux et ramifié, méandreux).
- Une conception claire : les éléments d'aménagement se déclinent au gré de la structure de projet «3 puissance 3» en termes de promenades, de concept de plantations et de végétalisation, de signalétique, d'aires de repos, d'accessibilité, de cooling, de fenêtres d'observation du paysage et de loisirs.
- Une planification en dialogue qui vise la valorisation des synergies. La vallée est lue, telle une partition d'espace et de temps. Les composantes rythmiques structurent les éléments linéaires. Compte tenu de la complexité globale, le Parc du Rhône se concentre sur un nombre limité de thèmes prioritaires et marquants. Les thèmes sont les mêmes sur tout le cours du Rhône, mais varient selon les tronçons. La partition s'entend comme un cahier des charges définissant des principes rigoureux qui garantissent cohérence et lisibilité du concept à l'échelle globale du projet. Elle permet néanmoins des marges de liberté afin de réagir aux spécificités régionales et d'entrer en dialogue avec les acteurs locaux.

Le collège d'experts reconnaît que ce projet propose un concept simple. Il met en place une grille de lecture dont la programmation produit une grande variété d'aménagements à caractère plutôt urbain. Le projet respecte le PA-R3, de même que les caractéristiques du fleuve. Le collège regrette toutefois l'aspect très théorique, voire un peu mécanique de la proposition.

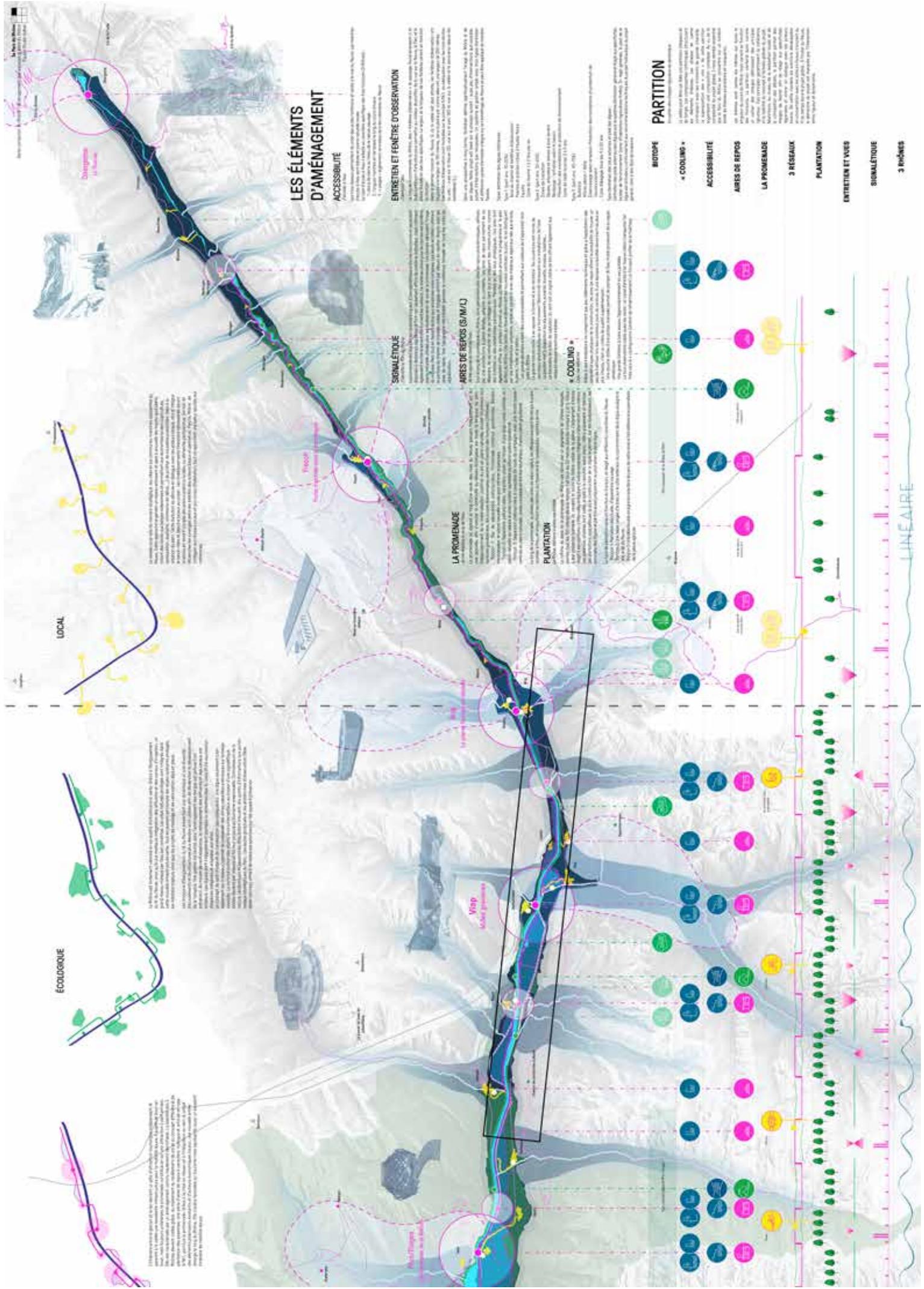
Du point de vue nature et paysage, le collège d'experts déplore le manque d'ambition d'un projet qui ne saisit pas l'occasion du changement annoncé pour offrir une réelle plus-value sur le plan écologique et paysager. La stratégie d'arborisation par grands alignements, fussent-ils variables selon les tronçons, convainc peu ; les essences proposées paraissent peu appropriées.

Sous l'angle de l'agriculture, le projet ne donne que peu de précision et sa lecture en est difficile. Le collège relève que certaines propositions ne sont pas réalistes du point de vue de l'économie agricole, voire pourraient péjorer la si-

tuation actuelle, notamment en lien avec les paiements directs.

En termes de mobilité, le collège souligne que la proposition d'alternance d'une berge à l'autre des réseaux de mobilités douces n'est pas opérante dans les usages. Le collège d'experts regrette que le projet rajoute des contraintes plutôt que de s'en affranchir par une planification qui tisse un véritable réseau différencié avec la plaine.

A plusieurs égards, les aménagements proposés ne sont pas compatibles avec l'espace réservé aux eaux (ERE), en particulier dans les propositions pour les deux mesures prioritaires. De plus, les propositions développées démontrent un manque de compréhension du territoire, voire du terrain, ce qui tend à renforcer leur caractère très théorique et rend la lecture difficile. Le collège doute de la réelle capacité de ce projet à être concrétisé.



LES ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT

ACCESSIBILITÉ

Le projet vise à améliorer l'accessibilité de l'ensemble du site, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Les aménagements proposés incluent des rampes, des chemins carrossables et des surfaces antidérapantes. Les points de passage sont soigneusement étudiés pour garantir un accès sécurisé et confortable à tous les espaces aménagés.

ENTRETIEN ET FEMETRE D'OBSERVATION

Le projet prévoit des zones dédiées à l'entretien et à l'observation de la flore et de la faune. Ces zones sont aménagées avec des sentiers de surveillance et des points d'observation stratégiquement placés pour permettre une observation optimale sans perturber l'environnement.

SIGMALETTIQUE

Le projet inclut une signalétique claire et cohérente pour guider les visiteurs à travers le site. Les panneaux sont conçus pour être facilement lisibles et adaptés à différents types de visiteurs, y compris les personnes à mobilité réduite.

AIRES DE REPOS (S/M/L)

Le projet prévoit des zones de repos adaptées à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des bancs, des tables et des zones ombragées pour permettre aux visiteurs de se reposer et de profiter pleinement de leur expérience.

LA PROMENADE

Le projet prévoit des zones dédiées à la promenade, avec des sentiers adaptés à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des chemins carrossables, des sentiers de randonnée et des zones de détente.

PLANTATION

Le projet prévoit des zones dédiées à la plantation, avec des espèces végétales adaptées à l'environnement local. Les aménagements incluent des plantations individuelles et des massifs végétaux pour améliorer la biodiversité et l'esthétique du site.

COOLING

Le projet prévoit des zones dédiées au cooling, avec des aménagements adaptés à la climatisation naturelle. Les aménagements incluent des zones ombragées, des fontaines et des zones de détente pour rafraîchir l'air et améliorer le confort des visiteurs.

BIOTOPES

Le projet prévoit des zones dédiées aux biotopes, avec des aménagements adaptés à la biodiversité. Les aménagements incluent des zones humides, des zones rocheuses et des zones de végétation variées pour accueillir une grande variété d'espèces.

ACCESSIBILITÉ

Le projet prévoit des zones dédiées à l'accessibilité, avec des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les aménagements incluent des rampes, des chemins carrossables et des surfaces antidérapantes.

AIRES DE REPOS

Le projet prévoit des zones dédiées aux aires de repos, avec des aménagements adaptés à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des bancs, des tables et des zones ombragées.

LA PROMENADE

Le projet prévoit des zones dédiées à la promenade, avec des aménagements adaptés à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des chemins carrossables, des sentiers de randonnée et des zones de détente.

3 RÉSEAUX

Le projet prévoit des zones dédiées aux réseaux, avec des aménagements adaptés à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des chemins carrossables, des sentiers de randonnée et des zones de détente.

PLANTATION

Le projet prévoit des zones dédiées à la plantation, avec des espèces végétales adaptées à l'environnement local. Les aménagements incluent des plantations individuelles et des massifs végétaux.

ENTRETIEN ET VUES

Le projet prévoit des zones dédiées à l'entretien et à l'observation de la flore et de la faune. Ces zones sont aménagées avec des sentiers de surveillance et des points d'observation.

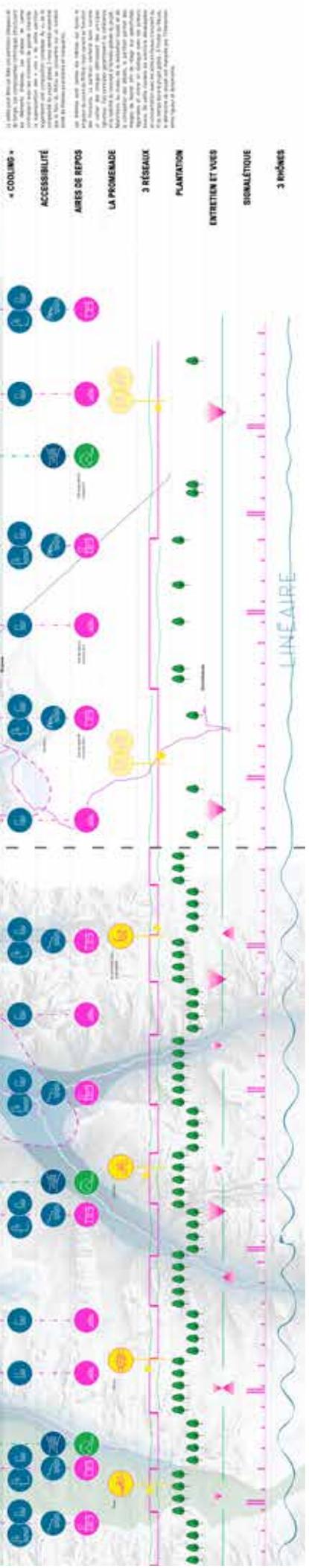
SIGMALETTIQUE

Le projet inclut une signalétique claire et cohérente pour guider les visiteurs à travers le site. Les panneaux sont conçus pour être facilement lisibles et adaptés à différents types de visiteurs.

3 RHÔNES

Le projet prévoit des zones dédiées aux trois rônes, avec des aménagements adaptés à différents types de visiteurs. Les aménagements incluent des chemins carrossables, des sentiers de randonnée et des zones de détente.

PARTITION



LOCAL

ÉCOLOGIQUE

LINEAIRE

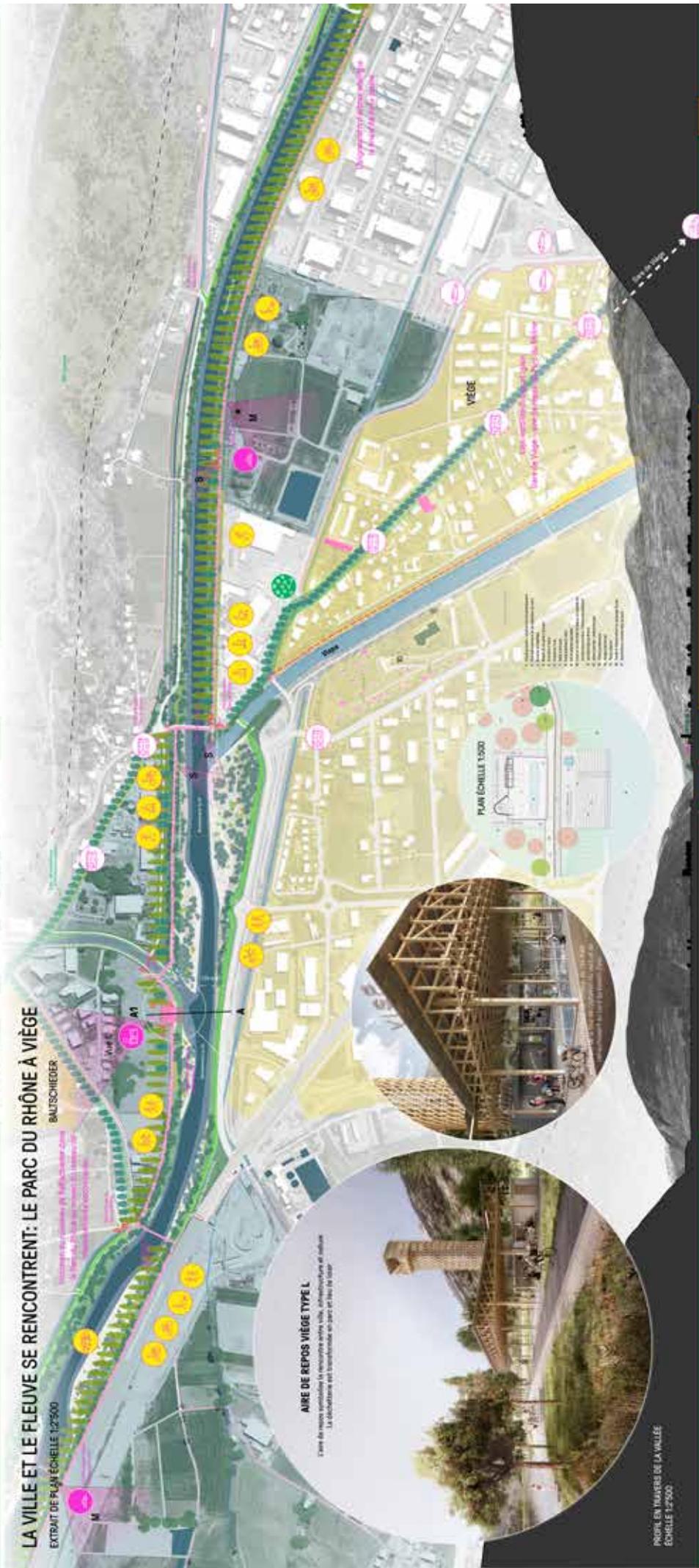
VIÈGE

TRONÇON - TEST ÉCHELLE 1:10'000



LA VILLE ET LE FLEUVE SE RENCONTRENT: LE PARC DU RHÔNE À VIÈGE

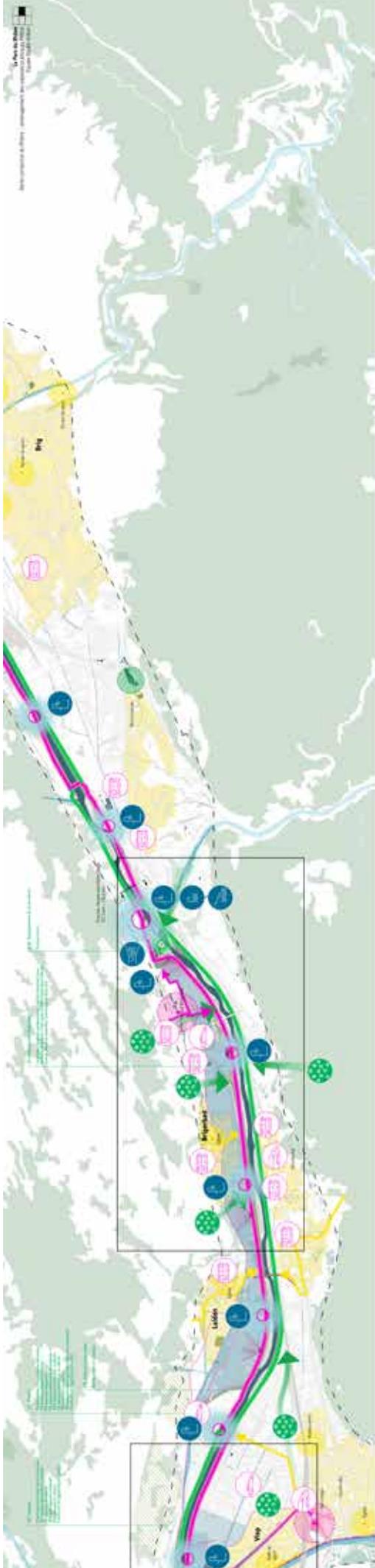
EXTRAIT DE PLAN ÉCHELLE 1:2'500



AIRE DE REPOS VIÈGE TYPE L

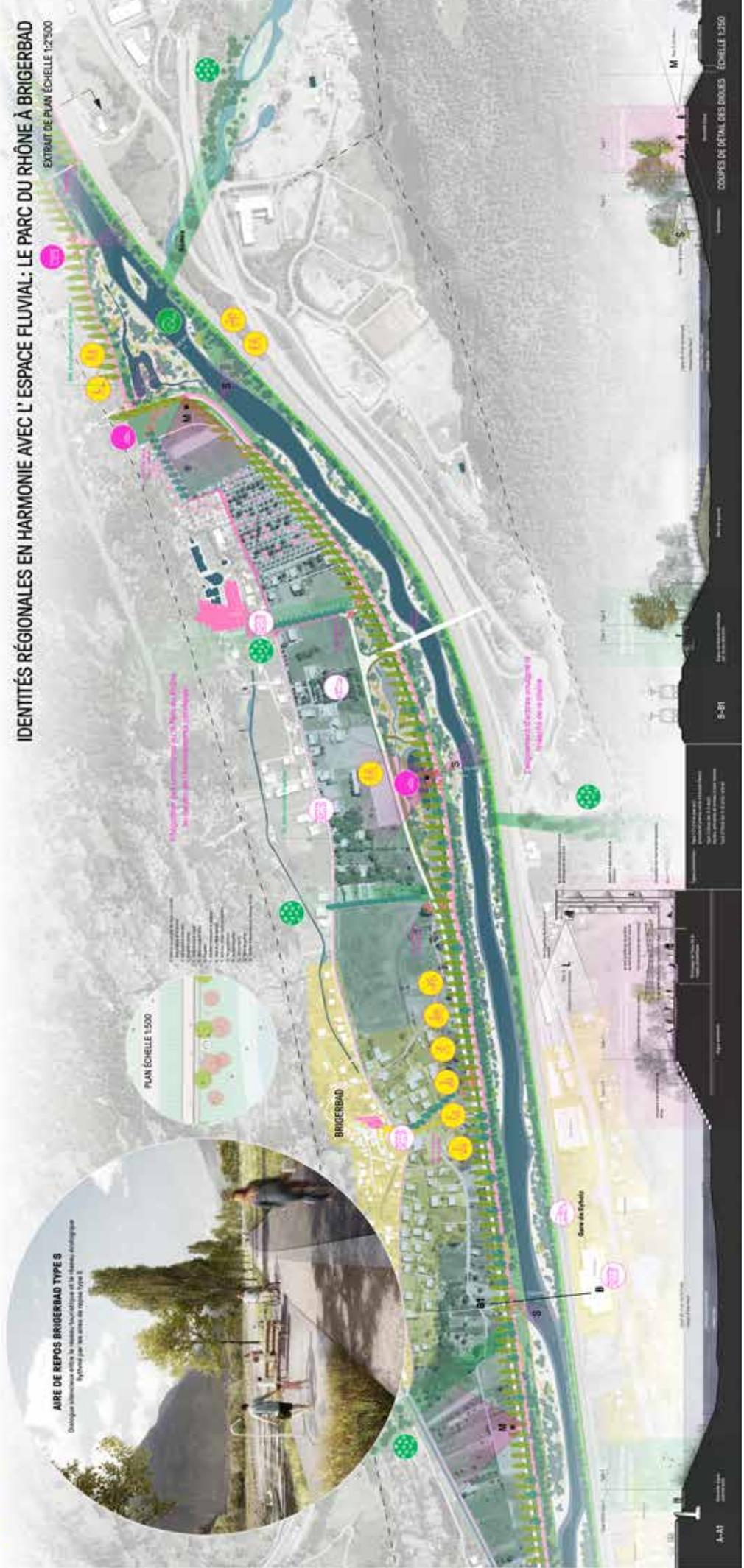
C'est un espace dédié à la détente, à la culture, à l'architecture et au paysage. La conception est inspirée par les plans de la ville.

PROJET DE TRAVERSÉ DE LA VILLÉE
ÉCHELLE 1:2'500



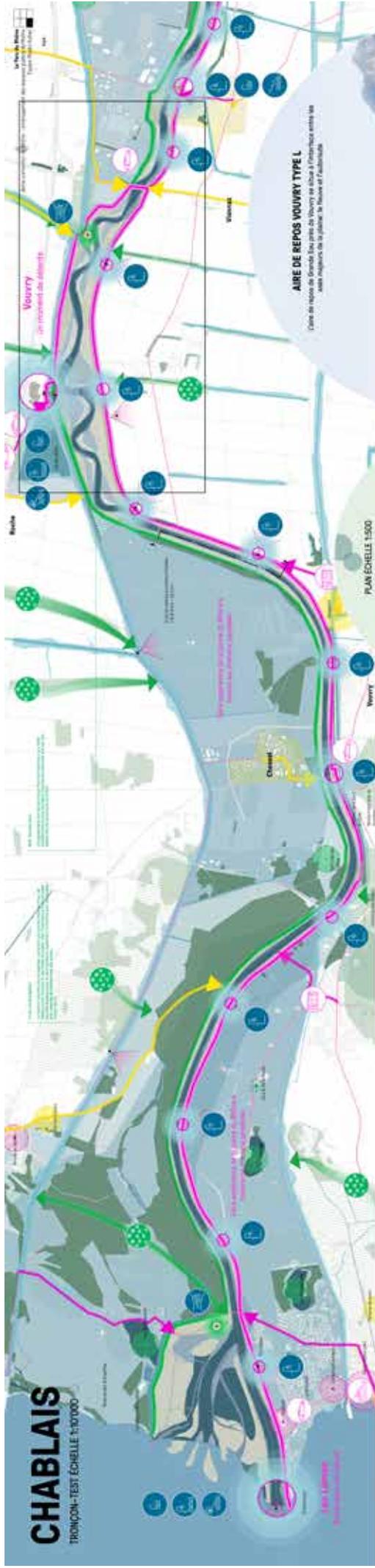
IDENTITÉS RÉGIONALES EN HARMONIE AVEC L'ESPACE FLUVIAL: LE PARC DU RHÔNE À BRIGERBAD

EXTRAIT DE PLAN ÉCHELLE 1:2'500



CHABLAIS

TRONÇON - TEST ÉCHELLE 1:10'000

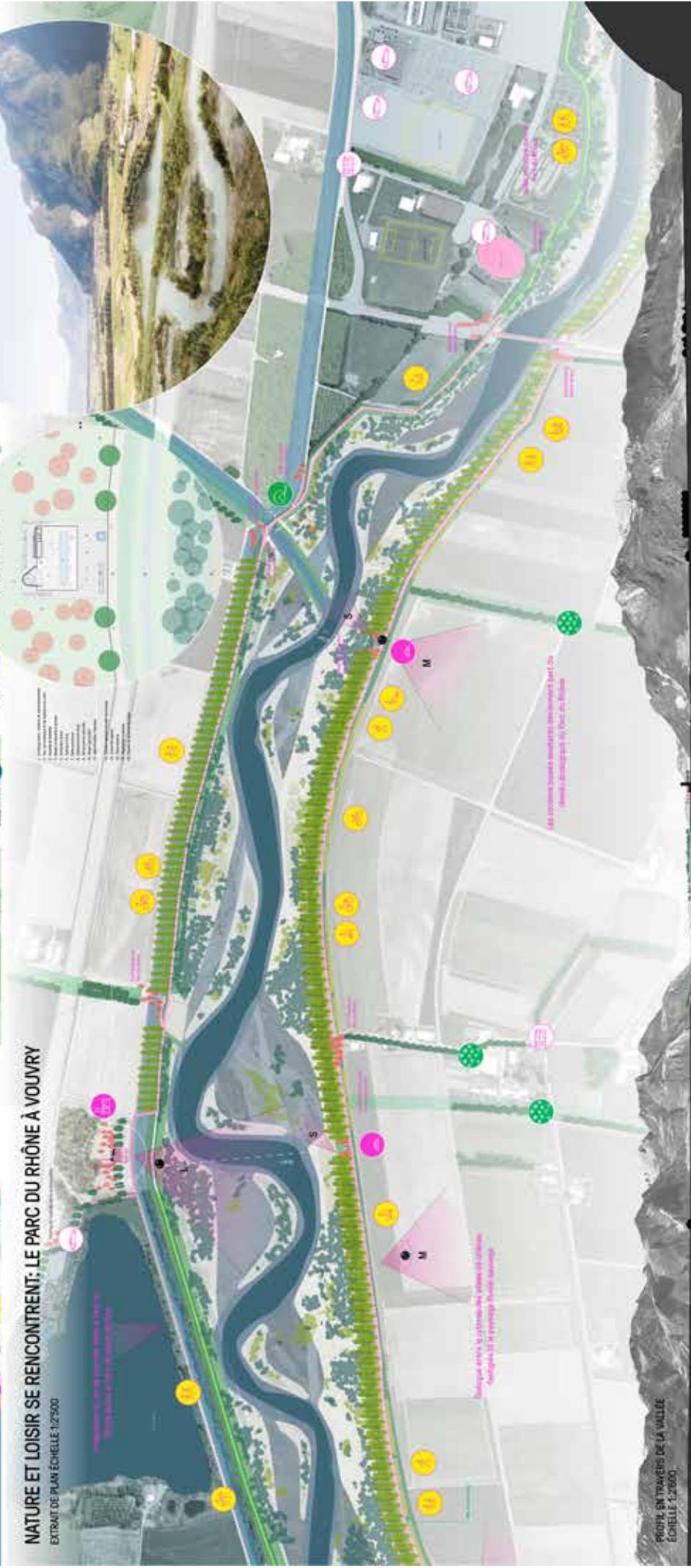


AIRE DE REPOS VOUVRY TYPE L

Cadre de repos de Grande Vallée de Vouvry se situe à l'extrémité sud-est de la Vallée de la Rhodane, à l'ouest de la Vallée de la Saône.



PLAN ÉCHELLE 1:500

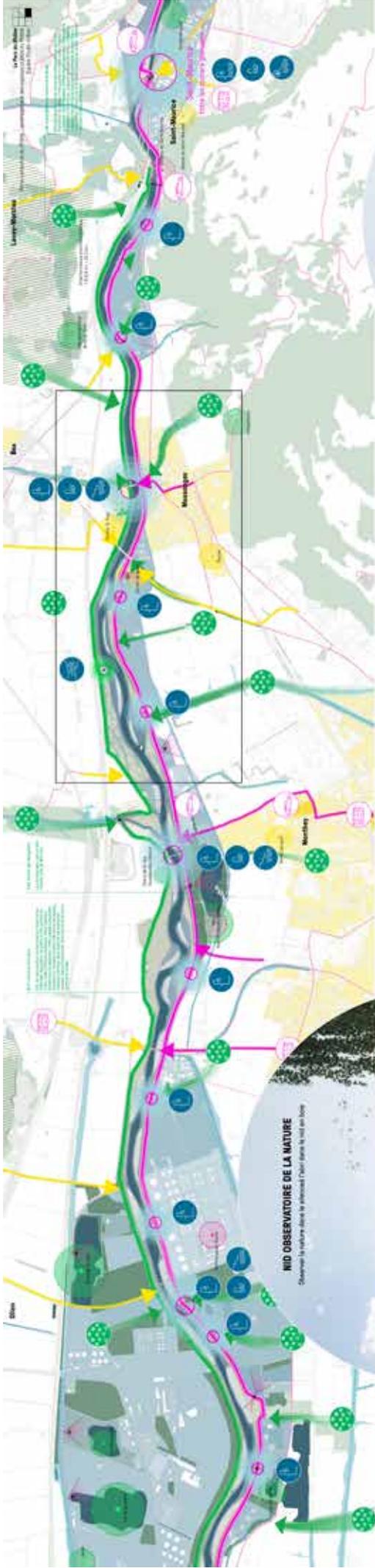


NATURE ET LOISIR SE RENCONTRENT: LE PARC DU RHÔNE À VOUVRY

EXTRAIT DE PLAN ÉCHELLE 1:2'500

PROFIL EN TRAVERS DE LA VALLÉE

ÉCHELLE 1:2'500



NID OBSERVATOIRE DE LA NATURE

Structurer la nature dans le plan d'aménagement d'habitat dans le nord du Rhône



**LE FLEUVE ET LA COMMUNE SE DÉVELOPPENT EN PARALLÈLE:
LE PARC DU RHÔNE À MASSONGEX**

EXTRAIT DE PLAN ÉCHELLE 1:2'500



AIRE DE REPOS MASSONGEX TYPE M

Intégration avec le réseau local et le réseau touristique
Facilitation du projet de concertation avec les autres communes
Démarche participative



	Dialogue			
	Urbaplan			

URBAPLAN

Bureau pilote :
URBAPLAN, urbanisme, paysage
Marcos Weil
Élise Riedo

Architecture du paysage, espaces publics
ADR
Julien Descombes
Greg Bussien

Mobilités douces
Copenhagenize
Clotilde Himbert

Signalétique, Design
Arthur Duhamel

Géence civil, hydraulique
SRP Ingénieurs SA
Adrian Verasani

Biologie appliquée
PRONAT conseils
Ernst Abgottspon

Patrimoine
Itinera
Jean-Pierre Dewarrat

Démarche artistique
Christian Bernard

Concept : Riverains, rives reines

Bien au-delà d'une « correction », le projet du Rhône offre l'exceptionnelle opportunité d'ancrer un réseau d'espaces publics dans le territoire de la plaine. Infrastructure du XXI^{ème} siècle, un maillage de mobilités douces relie les villes, villages et quartiers au Rhône. Cette vaste promenade linéaire et continue s'enrichit des nombreuses singularités qui l'animent, au travers d'ambiances paysagères variées et d'aménagements distinctifs et identitaires. De même que le Rhône irrigue la plaine, la Promenade du Rhône est irriguée par un réseau capillaire de rues, chemins et sentiers qui conduisent au fleuve et relient les espaces publics des villes et villages à ceux des berges du Rhône. Ce maillage de mobilités douces, accompagné d'un traitement paysager, conjugue ainsi un parcours magistral de 160 km de long, avec les spécificités géographiques et historiques de ses accroches avec le réseau local. Ce réseau relie les gares et espaces de stationnement ainsi que les connexions câblées rapides vers les hauteurs pour s'ouvrir au public touristique et aux habitants d'altitude.

Les villageois de la plaine profitent de parcours privilégiés, identifiables comme prolongements de leurs propres espaces publics. Les « chemins des villages » se connectent à la promenade principale sur des placettes qui constituent des lieux accueillants par la générosité des aménagements. La digue devient espaces d'accueil et de rencontres : entre nature et culture. En s'appuyant finement sur les usages anciens des abords du fleuve, ces aires de rencontre hébergent les Mayens du Rhône, proposant tables et bancs. Des équipements simples renforcent l'hospitalité des lieux. Entre ces espaces de convivialité s'intercalent, plus restreintes, des aires de pause et de contemplation matérialisées par des bancs et des plates-formes ou encore des terrasses donnant sur l'eau.

Une signalétique identitaire, facilement identifiable grâce à une charte graphique claire, oriente les services situés à proximité. Des partenariats avec les agriculteurs locaux invitent à imaginer de la vente locale et l'entretien de fruitiers en libre-service par endroits. Guinguettes et petits bars pourraient animer ces interfaces en saison.

A défaut de pouvoir se baigner dans le Rhône, l'eau est malgré tout présente et valorisée par l'entretien de percées visuelles vers les berges dans la ripisylve, des accès ponctuels à l'eau, la liaison aux lieux de baignade proches, et des aménagements ponctuels sur les placettes. Chaque placette offre une identité originale, en relation avec son paysage immédiat, qui peut être révélée par une intervention artistique spécifique, propre à chaque village. Les chemins forment une maille dense dans les cultures, l'arboriculture fruitière et les vignes. Les masses boisées traversées ou longées maintiennent des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

L'aire d'influence du Rhône s'épaissit pour former une entité linéaire et capillaire. Le jeu subtil de plans paysagers ancre la trilogie paysagère valaisanne, plaine, coteau, montagne. Ce vaste réseau, qui tire parti de l'existant, est amené à se développer dans le futur et enrichit les aménagements de protection et de renaturation du projet R3.

Le collège d'experts relève que ce projet respecte le PA-R3 et ses lignes directrices paysagères. En ce sens, il ne pose pas de problème majeur et est réali-

sable moyennant quelques adaptations qui ne le dénaturent pas. Il salue également les références aux traditions locales mais doute pour certaines (Mayens) de la pertinence de leur réinterprétation, y compris dans la perspective des changements de pratiques induits par le réchauffement climatique.

D'un point de vue nature, le collège d'experts regrette que ce projet ne propose aucune réflexion concernant l'entretien des zones de biotopes. D'autre part, les cheminements de mobilité douce proposés empiètent abusivement sur l'aire forestière et les traversées de mobilité douce ont tendance à miter la zone agricole.

Du point de vue des mobilités, le projet ne propose pas de mixité et le collège d'experts s'interroge sur le réalisme de cette proposition.

Le collège d'experts relève les qualités d'une approche à la fois rigoureuse et modeste, qui serait certainement à même de satisfaire toutes les contraintes. Toutefois, il en résulte un caractère jugé trop faiblement novateur. Il lui semble en effet qu'au vu de l'ampleur spatiale et temporelle d'un tel aménagement de cours d'eau, on doive se donner un peu plus d'ambition dans les propositions d'espaces publics comme de planification (plan guide).



ORIENTER - L'orientation est un enjeu majeur pour la ville. Elle permet de définir les axes de développement et de structurer l'espace urbain. L'orientation est également un enjeu pour la mobilité, car elle permet de définir les itinéraires et les modes de transport. L'orientation est également un enjeu pour l'environnement, car elle permet de définir les zones de protection et les zones de développement durable.



SERVIR - La ville doit servir ses habitants et leur offrir un cadre de vie de qualité. Elle doit également servir le territoire et contribuer au développement durable. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. La ville doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement.



JOUER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.



RÉVELER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.



RACONTER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.



ASSOCIER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.



RENCONTRER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.



INTÉGRER - La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir. Elle doit également être un lieu de travail et de formation, où les habitants peuvent acquérir de nouvelles compétences et évoluer professionnellement. La ville doit être un lieu de vie agréable et sûr, où les habitants peuvent se rencontrer et se divertir.

« La montagne, c'est le territoire. L'habitat, le confort, le mode de transport, le paysage, tout est lié et indissociable »
LE FORTIN DE LA MODERNE 1980
CHAPUIS-BUCLURE

EVOLUTION DE LA PLANE

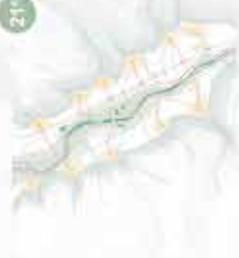
SECTION 19e - 20e - 21e



LE 19e SIÈCLE - La ville s'étend progressivement hors de ses murs. Les nouvelles constructions sont plus modestes et plus proches de la campagne. Les infrastructures de transport sont rudimentaires. La ville est encore très centrée sur son noyau historique.



LE 20e SIÈCLE - La ville connaît une forte croissance démographique. Les nouvelles constructions sont plus modernes et plus proches du centre-ville. Les infrastructures de transport sont plus développées. La ville s'étend de plus en plus.



LE 21e SIÈCLE - La ville continue de croître et de se transformer. Les nouvelles constructions sont plus écologiques et plus proches de la nature. Les infrastructures de transport sont encore plus développées. La ville est devenue plus verte et plus durable.



LE 19e SIÈCLE - La ville s'étend progressivement hors de ses murs. Les nouvelles constructions sont plus modestes et plus proches de la campagne. Les infrastructures de transport sont rudimentaires. La ville est encore très centrée sur son noyau historique.



LE 20e SIÈCLE - La ville connaît une forte croissance démographique. Les nouvelles constructions sont plus modernes et plus proches du centre-ville. Les infrastructures de transport sont plus développées. La ville s'étend de plus en plus.



LE 21e SIÈCLE - La ville continue de croître et de se transformer. Les nouvelles constructions sont plus écologiques et plus proches de la nature. Les infrastructures de transport sont encore plus développées. La ville est devenue plus verte et plus durable.



	Dialogue			
	Ilex et In Situ			

Ilex et In Situ

Bureau pilote :
Ilex, Paysage et urbanisme
Guerric Péré
Nadia Herbreteau
Valérie Lux
Jean-Claude Durual
Léonard Paillisson
Aurélie Le gougouec

Architecture du paysage, urbanisme, design urbain

In Situ
Emmanuel Jalbert
Anna Thomé
Julien Baby
Émilie Collavet
Yann Chabot
Cécile Berthonneau

Mobilités mode doux

Citec
Philippe Gasser
Pierre Favre

Géographie et architecture

Contrepoint
Pascal amphoux

Design, identités artistique et culturelle

Véronique Mauron

Environnement, hydrologie

Biols Conseil
Régine Bernard
Gaël Muller

Écologie appliquée

DROSERA
Florian Dessimoz
Frédéric Schlatter
Flavio Zanini
Antoine Stocker
Jérôme Fournier

Sols et écosystèmes

FUAG
Christian Glez
Jean-Robert Escher

Concept : La Vallée des Isles – un parc métropolitain pour une transition écologique

Le projet propose de passer d'un objectif compensatoire de renaturation du fleuve à une vision stratégique de renaturation par le fleuve. Il s'agit non pas seulement d'aménager les bords du Rhône, mais de faire de celui-ci le symbole d'une transition écologique exemplaire, en amorçant la constitution progressive d'un parc métropolitain de 160 km de linéaire, capable de reconfigurer de proche en proche les mobilités, les modes de vie et le paysage de toute la haute vallée du Rhône.

Le projet distingue trois enjeux :

Enjeu fonctionnel : les mobilités renouvelées

- Double axe de mobilité douce privilégié et diversifié, sur chacune des rives (digues praticables) : ce postulat implique naturellement de déplacer le trafic et de valoriser l'espace fleuve.
- Liaisons entre les interfaces de transport et le fleuve : l'utilisateur est guidé par les espaces naturés qu'il traverse depuis le point de transport qu'il souhaite, tels des capillaires progressant vers l'artère principale qu'est le Rhône.
- Des boucles et des centres villageois : le Rhône doit être désormais le vecteur de lien entre les multiples localités disséminées dans la plaine. Les villages se relient par des boucles. Les liaisons aux interfaces de transport exploitent ces boucles en s'y accrochant.

Enjeu transitionnel : le Rhône devient le lieu et le symbole d'une transition écologique active.

- Vers une gouvernance élargie : le projet propose de reconnaître le Rhône comme paysage unitaire pour la région et d'y appliquer une gouvernance d'ensemble de type « Parc métropolitain » qui permettrait de préciser une vision partagée du territoire, pilotée par un organisme de gestion.

Enjeu paysager et participatif : faire chantier avec le Rhône.

- Montrer le chantier dans sa matérialité
- Singulariser les travailleurs ;
- Filmer le chantier ;
- Réinventer une signalétique ;
- Introduire la fiction ;
- Élever des dispositifs d'observation ;
- Proposer des concerts inédits.

En outre, le projet distingue trois zones (le fleuve et ses digues qui est la zone inondable, les isles qui représentent la zone franche et la plaine, le territoire de production qui est l'espace économique du fleuve, suscitant des approches différenciées) et sept outils de mise en œuvre pour le plan guide (la digue augmentée, la halte (point service), l'isle franchisée, l'écofolie, le bocage, la traverse et le site démonstrateur). La méthode ainsi mise en place a permis à ce stade d'identifier une cinquantaine de projets potentiels.

Le collège d'experts reconnaît en ce projet une proposition à la fois forte et simple. Il salue l'ambition de certaines postures qui offrent par endroits une place très conséquente à l'espace renaturé, au bénéfice d'un véritable retournement du regard. Il apprécie l'approche orientée sur une réforme des usages

et pratiques induit plutôt que sur la constitution d'un paysage très construit. La sensibilisation des différents acteurs et publics au stade du chantier est relevée comme intéressante et pertinente.

Sur le plan technique, cette proposition reconnaît très bien le projet hydraulique et répond parfaitement au cahier des charges en matière de géotechnique. Le collège d'experts attire toutefois l'attention sur le fait que, sur la MP de Viège par exemple, la plantation de grands arbres sur les digues n'est pas faisable le long de la Lonza.

Du point de vue du paysage, le projet est très cohérent, bien élaboré et fait preuve d'ambition, ce qui constitue le point fort de la proposition. L'attention apportée à la temporalité du chantier est particulièrement appréciée. Le collège d'experts relève l'effort fait pour tirer parti des compensations en vue de réaliser un vrai projet de paysage et de sensibiliser les gens déjà au niveau du chantier.

Sur la question de l'agriculture, le collège d'experts relève que les propositions, en particulier de bocages, ne sont pas réalistes.

Sous l'angle des mobilités, le projet cherche à réaliser des coutures entre les réseaux. Cependant, le collège d'experts relève que dans les deux mesures prioritaires, la mise en œuvre concrète s'avère difficile.

Le collège craint que le concept proposé, très intéressant, ait de la difficulté à se concrétiser dans un projet d'ensemble fort et reconnaissable, notamment en regard du respect de l'ERE. Il émet une réserve quant au risque de « catalogue » de projets sans réelle familiarité. Il déplore que les aménagements proposés sur les deux mesures prioritaires choisies n'en fassent pas une démonstration convaincante.



LA VALLÉE DES ISLES

UN PARC MÉTROPOLITAIN POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

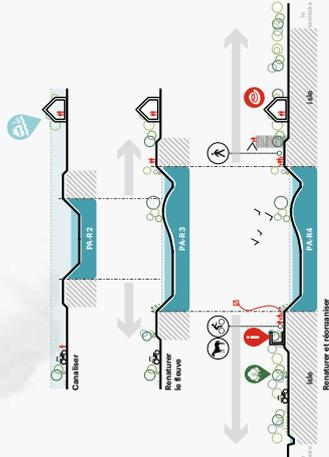
La « 4^e correction » du Rhône a commencé

Encore faut-il retourner le sens du mot.

Ce n'est plus le Rhône qu'il faut corriger comme un gauchement agité, c'est le Rhône qui doit corriger nos manières de vivre. Les trois premières ont consisté à corriger le cours du fleuve en adaptant, dans la tradition moderne qui est encore la nôtre, les techniques successives pour **rapprocher** d'abord (1^e correction), le **canaliser** ensuite (2^e correction), le **renaturer** depuis peu (3^e correction).

La « quatrième », plus fondamentalement, doit corriger le cours des choses (Dieu Lauffe der Dinge, Fischli & Weiss) en désignant, dans la tradition écologique qui sera bientôt la nôtre, la manière dont le fleuve est susceptible de **reconquérir l'ensemble de la vallée et de réorganiser les manières d'y habiter, d'y produire, d'y rejeter, de s'y déplacer**.

Telle est l'ambition de notre proposition : passer d'un objectif compensatoire de renaturation du fleuve à une vision stratégique de renaturation par le fleuve. Non pas seulement aménager les bords du Rhône, mais faire de celui-ci le symbole d'une transition écologique exemplaire, en amorçant la constitution progressive d'un **parc métropolitain de 160 km de linéaire** (capable de reconstruire de proche en proche les mobilités, les modes de vie et le paysage de toute la haute vallée du Rhône).



3 enjeux



Enjeu fonctionnel
Priorité à la mobilité douce.



Enjeu transitionnel
Vers une gouvernance élargie.



Enjeu paysager et participatif
Faire collimenter avec le Rhône.

Une approche territoriale à trois entrées



Le fleuve
et ses digues
Un territoire de réserves.
Un espace de protection.



Les « îles » la zone franche
Un territoire de franchises.
Un espace d'expérimentation.



La plaine : territoire de production
Un espace de gestion.

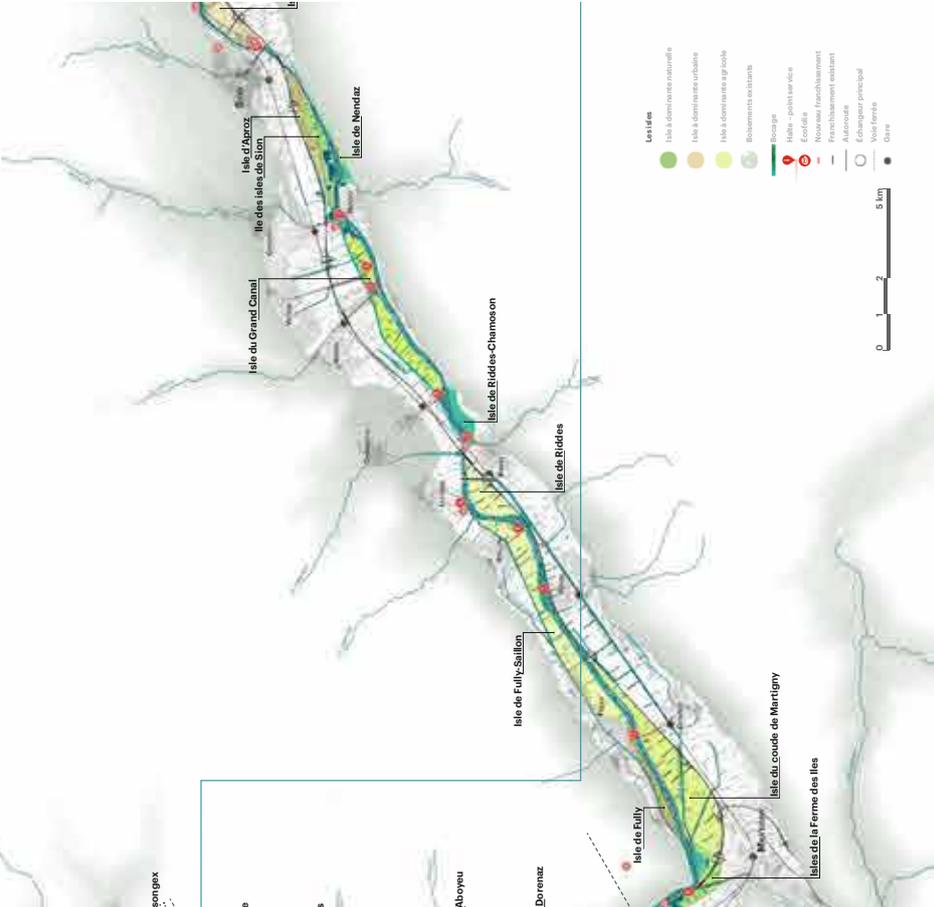
7 outils pour un plan guide

- La digue augmentée**
Outil de création des espaces publics et des mobilités douces dans la zone inondable.
- La halte - point service**
Outil d'articulation des usages sur la digue.
- L'île franchisée**
Outil de composition de la zone franche.
- L'écofolle**
Outil de portualisation de la zone franche pour faire patrimoine.
- Le bocage**
Outil de recomposition des « cordons boisés métropolitains » dans la vallée.
- La traverse**
Outil d'articulation des liaisons transversales.
- Les sites démonstrateurs**
Outil test du projet d'ensemble.



1. Le bocage dans la plaine du Chablais

des rives contrastées : espace naturel santuarisé et rive agricole accessible



- Séquence 5**
De St-Maurice au Léman
Un delta du Chablais produit un paysage ouvert dans une vallée élargie.
- Séquence 4**
Du nord de l'Isère à St-Maurice
Un bon change de direction et la vallée d'un bassin versant élargi.
- Séquence 3**
Du Bas de Finges au coude du Rhône
Rive à l'ouest du Rhône, la vallée d'un bassin versant élargi.

- Les îles**
- Ile à dominante naturelle
 - Ile à dominante urbaine
 - Ile à dominante agricole
 - Belvédère en îlots
 - Bocage
 - Halte - point service
 - Écologie
 - Nouveau franchissement
 - Franchissement existant
 - Canal principal
 - Vallée franche
 - Site





Déployer un long muscle d'Isles

Mettre en place une nouvelle gouvernance sur les îles franchisées, des territoires riverains du Rhône, pour mettre en oeuvre des projets singuliers.



Mettre la plaine en bocages

Renforcer et qualifier le paysage productif de la haute plaine du Rhône, du Vallée au Chablais et du plémont au Rhône.



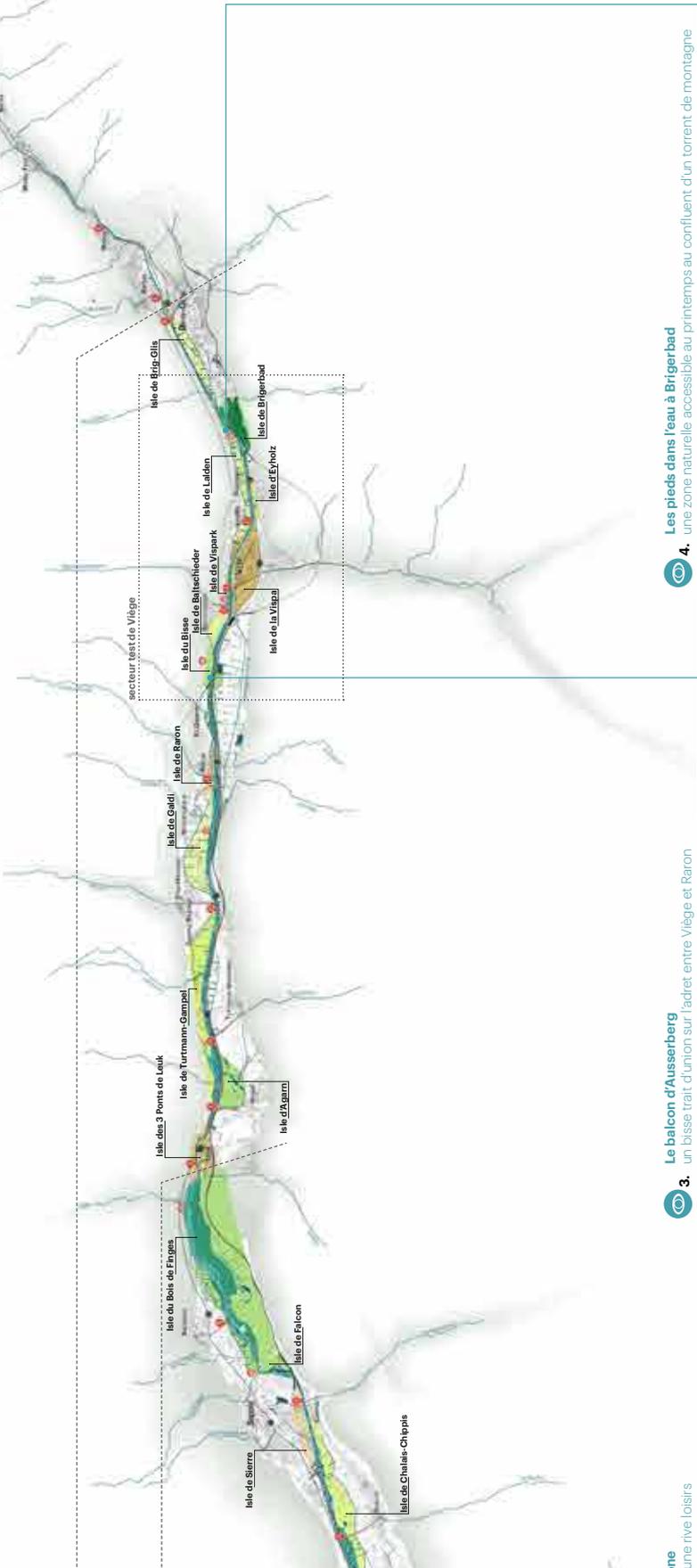
Développer les traverses, les boucles et les haltes

Démultiplier les traversées les accès au fleuve, développer la ponctualité des usages et déployer le réseau les mobilités douces.

Séquence 1
Du glacier du Rhône à Brigue
Le Rhône figure une vallée étroite, fessée et entremêlée avec les flux de transport.

Séquence 2
Du Bois de Finges au coude du Rhône
La plaine est fortement anthropisée, l'accès au fleuve est assés en raison de digues bien.

Séquence 3
Du Bois de Finges au coude du Rhône
La plaine est plus large et plus diversifiée, le Rhône traverse les agglomérations.

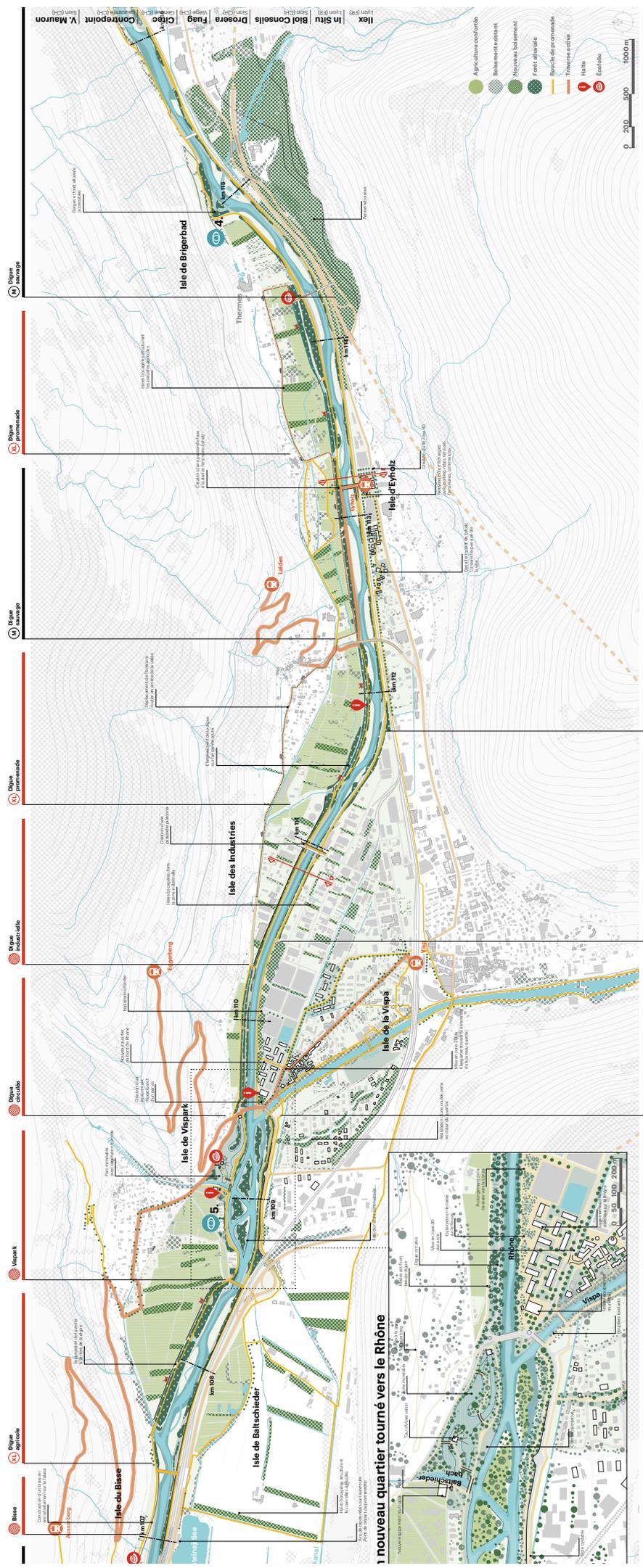


2. Massongex sur Rhône
Un quai villageois et une rive loisirs

3. Le balcon d'Ausserberg
un bisse trait d'union sur l'adret entre Viège et Raron

4. Les pieds dans l'eau à Brigerbad
une zone naturelle accessible au printemps au confluent d'un torrent de montagne





1 nouveau quartier tourné vers le Rhône



1 Digue sauvage
Avec un accès à l'infrastructure

2 Digue infrastructure
Avec un accès à la gare et le passage sous les voies



Régénération compensatoire



Paysage structurant



Paysage local



Paysage agricole



Paysage promenade



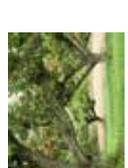
Paysage agricole



Paysage agricole



Paysage agricole



Paysage agricole



Paysage agricole



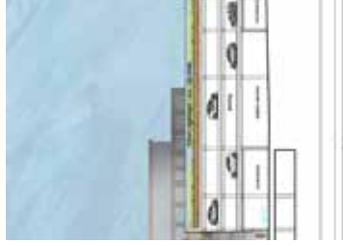
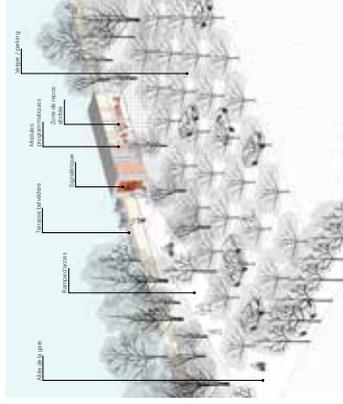
Paysage agricole



Paysage agricole

Les haltes
des abris, balises et lieux d'informations
le long des chemins

un ensemble modulaire et évolutif



	Dialogue			
	Big			

BIG

Bureau pilote :

BIG - Bjarke Ingels Group

Bjarke Ingels

Jakob Sand

Ulla Hornsyld

Gabrielle Nadeau

Lecture paysagère

MDP – Michel Desvignes Paysagiste

Michel Desvignes

Urbanisme, facilitation de processus

Urban Catalyst Studio

Cordelia Polinna

Environnement, société, économie

ECOS

Nathalie Gaulier

Ecosystèmes

Laboratoire des écosystèmes fluviaux, EPFL

Tom Battin

Connaissances, locales, spatiales, culturelles

Set identitaires

Mijong

Céline Guibat

Atelier Grept

Clothilde Rigaud

Hydraulique

B+C Ingénieurs

Frédéric Guex

Mobilité douce

RGR Ingénieurs

Sébastien D'Hervé

Concept : The blue valley

Le projet propose la création d'une nouvelle image/identité du Rhône, afin de redonner la rivière aux habitants et à la nature. Cette démarche s'appuie sur cinq principes de base :

- l'accessibilité vers le Rhône ;
- la visibilité du Rhône ;
- la connexion entre les berges ;
- la proximité à l'eau ;
- le développement de la biodiversité.

Dans le but de développer cette vision, le projet propose des stratégies territoriales :

- Rhône + affluents = zones d'intérêts majeurs : la connexion du Rhône avec ses affluents crée des situations paysagères et topographiques au potentiels de développements très intéressants. C'est là que la vision se met en place prioritairement.
- Stratégie de mobilité : ces zones d'intérêts majeurs seront les noyaux de connexions principaux. Le projet propose d'y mettre en place deux types de cheminement : un cheminement principal, rapide et un cheminement calme, naturel et lent sur la rive opposée.
- Stratégie verte : elle vient se greffer sur la stratégie de mobilité, mais à l'inverse et de façon complémentaire. Une végétation luxuriante et plus sauvage accompagne le cheminement lent et plus nature.

Cinq séquences et leur point d'attraction : à l'échelle territoriale, le Rhône peut être divisé en cinq séquences, ayant chacune leurs spécificités naturelles et paysagères. Le projet propose de susciter l'attrait en installant dans chaque séquence, un programme ou équipement plus important.

Le plan guide propose différents outils, classés en quatre catégories :

- Utilisation des espaces publics : création d'une nouvelle ligne de mobilier urbain en acier Corten plié.
- Stratégie de plantations : les nouvelles digues sont plantées d'un mélange d'arbres en fonction de la végétation naturelle et des caractéristiques des cinq séquences.
- Typologie des digues : un ensemble de directives est élaboré pour la digue, en fonction du contexte et afin d'améliorer les connexions des environs avec le Rhône. Le projet propose cinq typologies en fonction des secteurs urbains, industriels, forestiers, agricoles et routiers.
- Participation publique : le projet propose l'organisation de nombreux événements et interviews afin de développer le concept avec les habitants et usagers.

Le projet propose, par un discours synthétique et bien expliqué (cf. schémas), une approche originale et différente. Celle notamment de mettre en lumière le Rhône par la construction d'infrastructures d'accueil du public de grande envergure, telle que la passerelle circulaire proposée dans la mesure prioritaire de Viège qui crée un rapport au fleuve différent, presque spectaculaire. Le collègue se questionne cependant sur l'adéquation, le bienfondé de cette proposition en regard de l'objectif de renouer le lien entre le public et le fleuve. Il s'interroge notamment sur le paradoxe entre une recherche déclarée de relation authentique au fleuve, dans laquelle le paysage du Rhône se suffit à lui-même, et la « mise

en scène» proposée par le projet, à l'aide d'infrastructures plus lourdes qu'il n'y paraît, qui pourraient rapidement être «démodées» voire voler la vedette au fleuve en termes d'attractivité. Le collège d'experts s'interroge sur le caractère plutôt urbain du mobilier dont le raffinement n'est pas compatible avec les contraintes hydrauliques lors des crues.

De plus, la question de la faisabilité de telles infrastructure en regard du respect de l'espace réservé aux eaux (ERE) et du respect de ses prescriptions est soulevée par le collège d'experts qui doute ainsi de la plausible faisabilité de telles constructions. Ce dernier souligne également l'augmentation notoire du risque d'embâcle que génère une telle proposition.

Le collège d'experts regrette cependant que les propositions ne soient pas très développées sur l'interaction du fleuve avec sa plaine, voire son bassin versant. Le «territoire» du fleuve n'est ici manifestement pas très investi dans sa profondeur et sa relation avec les villages.

En matière de forêt, nature et paysage, le projet manque d'ambition. Certaines propositions, en particulier de compensation sur des sites post-industriels (à Viège notamment) semblent irréalistes.

Sous l'angle des mobilités, le collège d'experts relève que la «ségrégation» des cheminements proposée par le projet n'est pas très réaliste.

D'un point de vue hydraulique, la typologie des digues est inexistante. De plus, les propositions qui accompagnent la mesure de Viège ne sont pas acceptables et celles sur la mesure du Chablais ne sont pas conformes. Pour le Chablais encore, l'ensemble du secteur n'a pas été pris en compte et le collège d'experts s'interroge sur ce qui se passe sur le territoire non traité.

THE BLUE VALLEY

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE
#CITYDESIGN-URBAN-LANDSCAPE-URPL-LECIPT-LECIHGR

1. VISION EN CINQ ACTES

LE THE BLUE VALLEY EST L'EXPRESSION DE LA VISION D'UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.



1.1. ACCESSIBILITÉ URBAIN

UN DES PRINCIPES DU THE BLUE VALLEY EST D'ÊTRE UN PROJET DE VALLEE QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

1.2. VISIBILITÉ URBAIN

UN DES PRINCIPES DU THE BLUE VALLEY EST D'ÊTRE UN PROJET DE VALLEE QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

1.3. PROXIMITÉ A L'EAU

UN DES PRINCIPES DU THE BLUE VALLEY EST D'ÊTRE UN PROJET DE VALLEE QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

1.4. PROXIMITÉ A L'EAU

UN DES PRINCIPES DU THE BLUE VALLEY EST D'ÊTRE UN PROJET DE VALLEE QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

1.5. BIODIVERSITÉ

UN DES PRINCIPES DU THE BLUE VALLEY EST D'ÊTRE UN PROJET DE VALLEE QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

2. STRATEGIES

IDENTIFICATION DES ZONES PRÉFÉRENTIELLES D'INTERVENTION.

LA STRATEGIE DE LA BIODIVERSITÉ.

LA STRATEGIE DE LA MOBILITÉ.

LA STRATEGIE DE LA QUALITÉ DE VIE.

LA STRATEGIE DE LA PARTICIPATION.

LA STRATEGIE DE LA SÉCURITÉ.

LA STRATEGIE DE LA SANTÉ.

LA STRATEGIE DE LA CULTURE.

LA STRATEGIE DE LA SOCIÉTÉ.

LA STRATEGIE DE LA POLITIQUE.

LA STRATEGIE DE LA GÉOGRAPHIE.

LA STRATEGIE DE LA CLIMATOLOGIE.

LA STRATEGIE DE LA GÉOLOGIE.

LA STRATEGIE DE LA GÉOMORPHOLOGIE.

LA STRATEGIE DE LA GÉOLOGIE.

3. PLAN GUIDE

LE PLAN GUIDE A POUR BUT DE DÉFINIR LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

UNE PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LE PROJET.



4.1. ESPACES PUBLICS

LES ESPACES PUBLICS SONT LES ESPACES QUI SONT À LA DISPOSITION DE TOUS LES CITOYENS. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

4.2. STRATEGIE DE PLANTATION

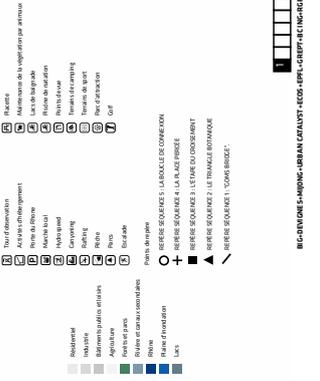
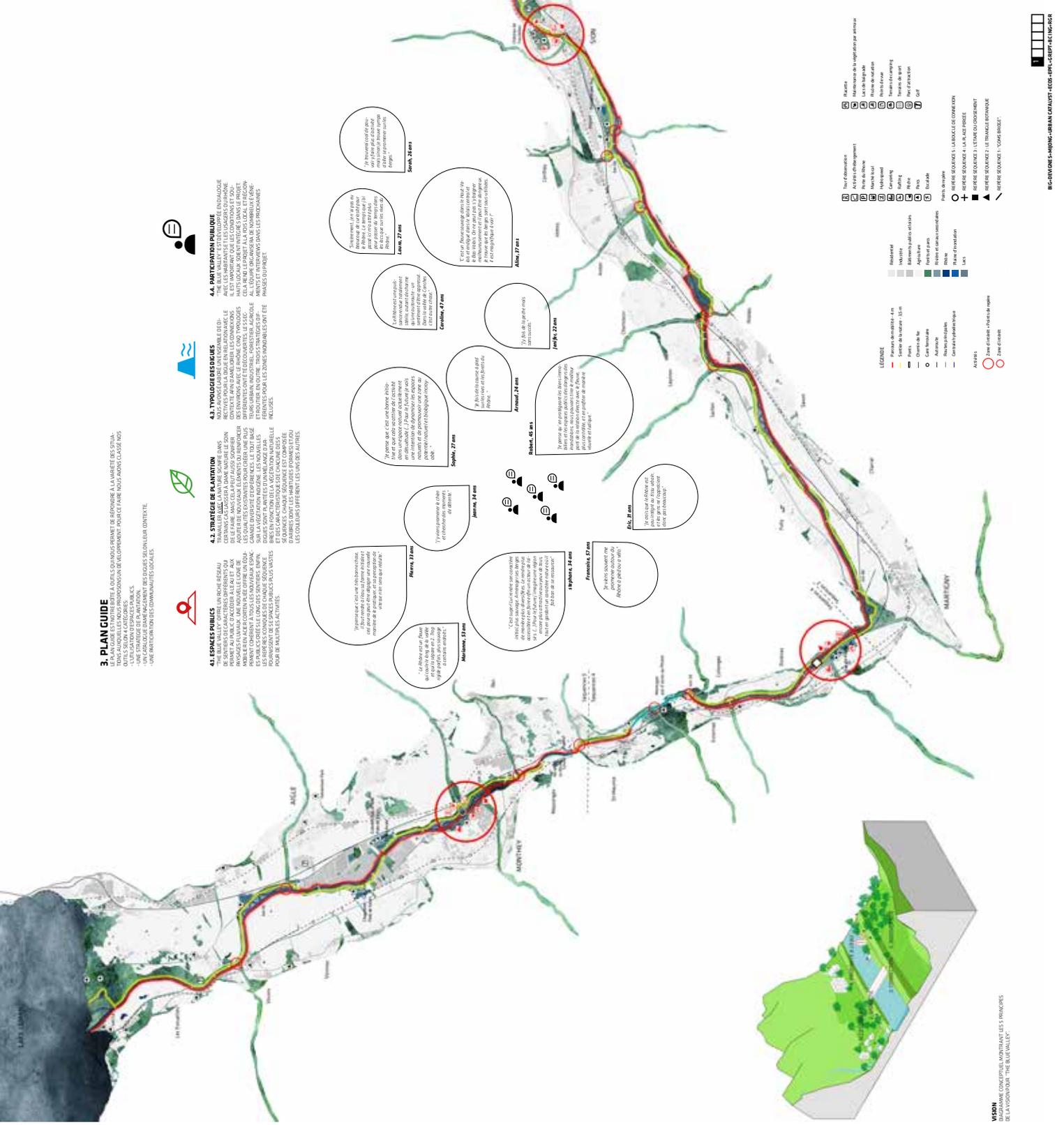
LA STRATEGIE DE PLANTATION EST LA STRATEGIE QUI DÉFINIT LE TYPE DE PLANTES À PLANTER. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

4.3. TYPOLOGIES D'USAGES

LES TYPOLOGIES D'USAGES SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES QUE L'ON PEUT FAIRE D'UN ESPACE PUBLIC. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

4.4. PARTICIPATION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION PUBLIQUE EST LA PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LE PROJET. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.



VISION DIAGRAMME CONSTITUANT LES 5 PRINCIPES DE LA STRATEGIE DU THE BLUE VALLEY

5. SEQUENCES ET LEURS POINTS D'ATTENTION

LES SEQUENCES SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE SEQUENCES QUE L'ON PEUT FAIRE D'UN ESPACE PUBLIC. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE. C'EST UNE VISION QUI SE CONCRÉTISE EN UN PROJET DE VALLEE.

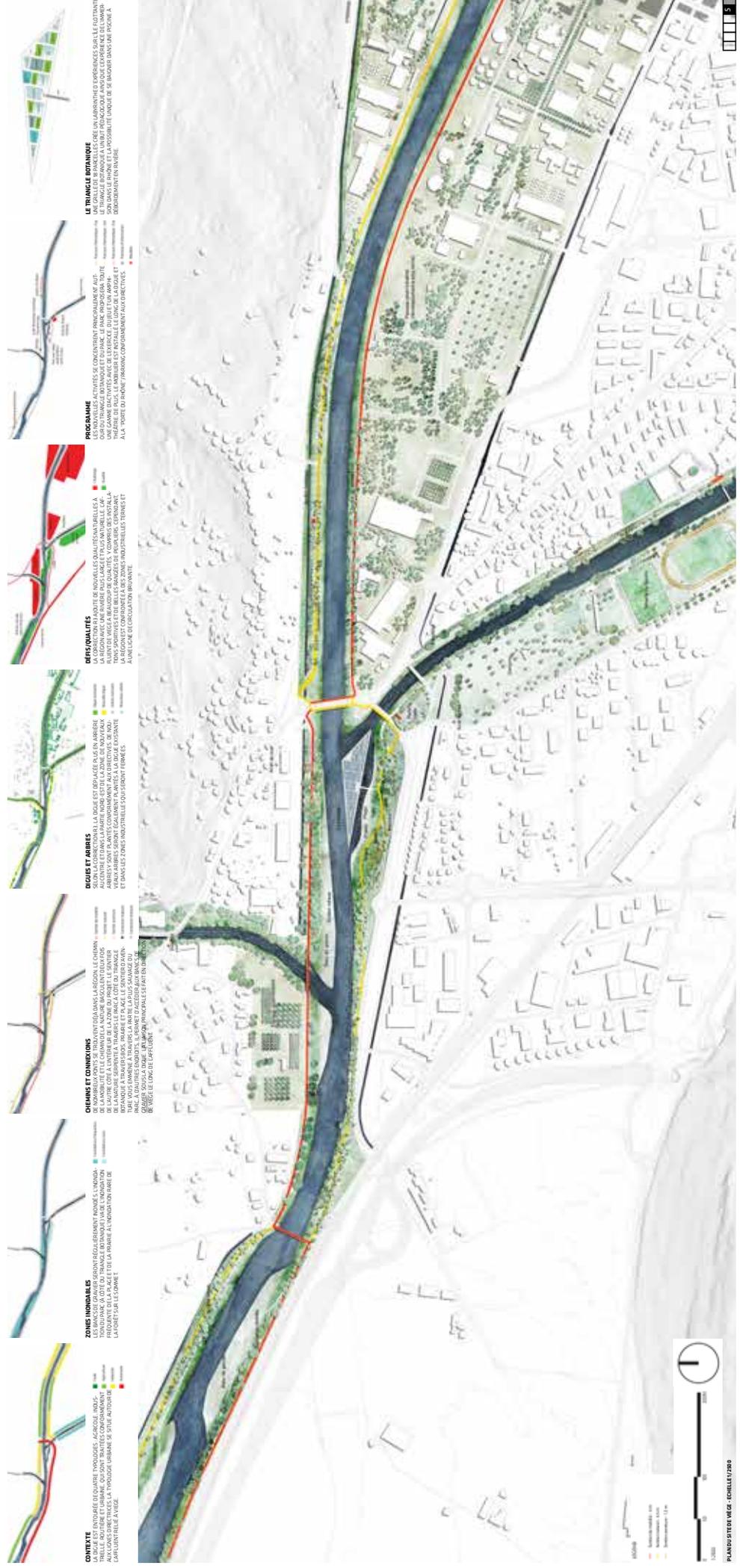


VIEGE

CETTE ZONE D'INTERMÉDIATION EN CLÔTURE DE VILLE PERMET DE LIEUX EN UN POINT DE CONTACT ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.



VUE DÉPENSÉ LE JARDIN BOTANIQUE CLÔTURE, VERS LES BRASSERIES



LE TRIANGLE BOTANIQUE
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

PROGRAMME
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

DÉFINITION
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

DESIGN ET AMÉNAGEMENT
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

DESIGN ET AMÉNAGEMENT
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

ZONES INDUSTRIELLES
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.

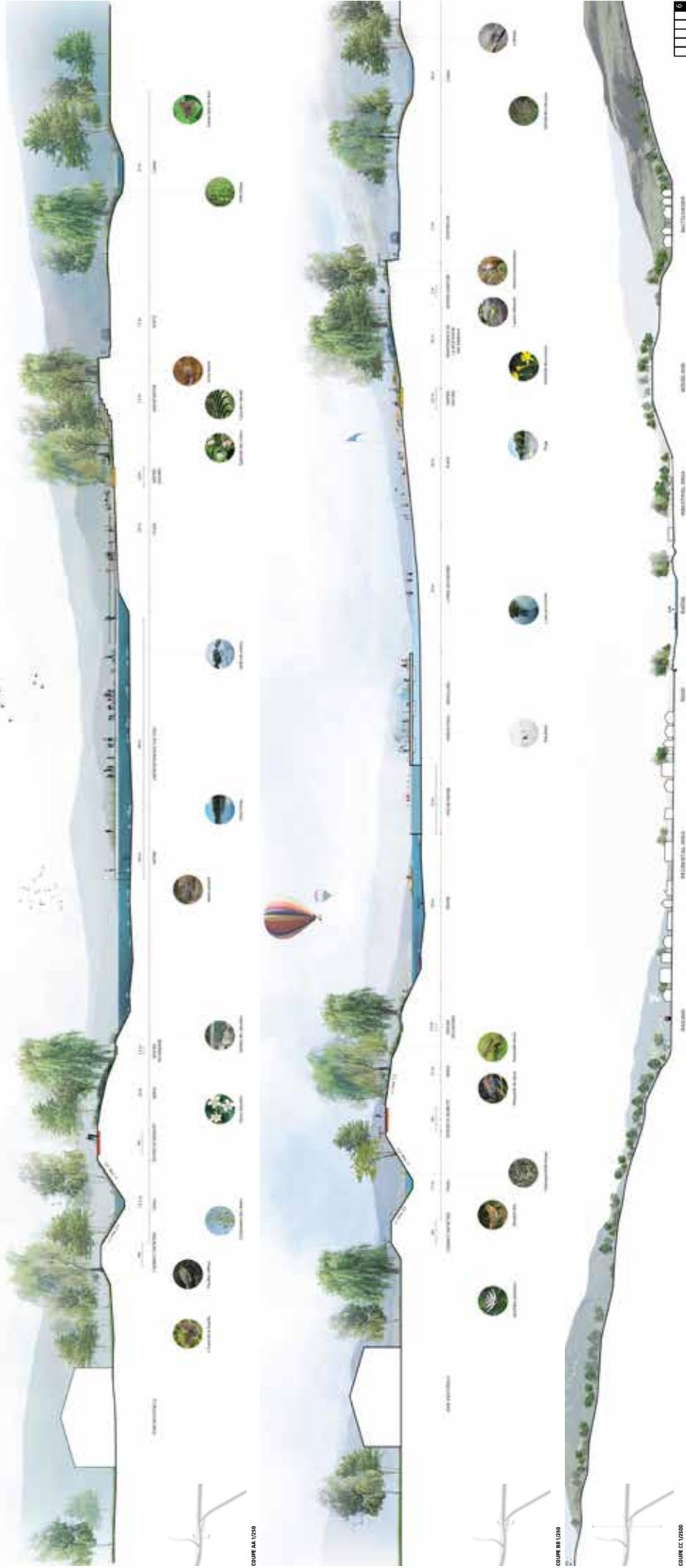
CONTEXTE
 UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART. LE TRIANGLE BOTANIQUE EST UN ESPACE DE LIEN ENTRE LE QUARTIER D'UN CÔTÉ ET LA ZONE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE D'AUTRE PART.



UNE DUNE PUIS LES ÉTOILES DE GRANDES PIERRES, SUIVANT L'ÉVOLUTION NATURELLE DU COTÉ D'AMONT.



UNE ASSIÈNE EN VERTS, LE PAVILLON EN CÔTE D'AMONT.



COUPE AA 1/2000

COUPE BB 1/2000

COUPE CC 1/2000

Approbation du collège d'experts

Le présent rapport est approuvé par l'ensemble des membres
du collège d'experts

Jacques Melly

Tony Arborino

Philippe Venetz

Olivier Guex

Philippe Hohl

Romaine Perraudin Kalbermatter

Carlo Scapoza

Stéphane Coppey

Marie-Hélène Giraud

Christophe Girot

João Nunes

Cristina Woods

Olivier Morand

Marc Aurel

Jacqueline de Quattro

Niklaus Furger

Damian Jerjen

Handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed on the left. The signatures are written on a set of three horizontal lines.

